La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

52me année. MONTREAL, LUNDI MATIN, 15 MARS 1880. No. 158

Assemblée Législative

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

DIVISION EST

A partir de LUNDI, le 2 FEVRIER, les trains marcheront sur cette division comme suit :

	Malle	Mixte.
Départ de Montréal	2.15 p.m.	5.20 p.m.
Départ de Trois-Rivières	6.15 p.m.	4.15 a.m.
Arrivée à Québec	9.25 p.m.	9.00 a.m.
Départ de Québec	9.30 a.m.	5.30 p.m.
Départ de Trois-Rivières	12.45 p.m.	4.00 a.m.
Arrivée à Montréal	4.10 p.m.	9.50 a.m.

Les Trains laissent le Mile-End dix minutes plus tard.

Bureaux-Généraux, 13, Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents de Billets, 202, Rue St. Jacques, et 158, Rue Notre-Dame, Montréal.

J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers.

Montréal, 6 Février 1880. 126—r

Chemin de Fer du Gouvernement

DIVISION OUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

LA ROUTE LA PLUS COURTE ET LA PLUS DIRECTE POUR OTTAWA.

Le et après LUNDI, le 12 JANVIER, les Trains laisseront la Gare d'Hochelaga, comme suit :

	A.M.	P.M.
Train Express pour Hull, à	9.30	et 4.30
Arrive à Hull à	2.00 p.m.	et 9.00
" Aylmer à	2.35 p.m.	et 9.35
	A.M.	P.M.
Train Express d'Aylmer, à	8.15	et 3.35
" " Hull	9.20	et 4.20
Arrive à Hochelaga, à	1.50 p.m.	et 8.50
Train pour St. Jérôme, à 5.00 p.m.		
Train pour St. Jérôme, à 7.00 am.		

Les Trains quitteront la Station du Mile-End dix minutes plus tard.

Des Chars Palais font partie de chaque convoi.

Bureau Général : 13, Carré de la Place Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents de Billets. Bureaux—202, Rue St. Jacques et 158, Rue Notre-Lame.

C. A. SCOTT, urintendant-Général de la Division Ouest.

C. A. STARK, Agent pour le Fret et les Passagers.

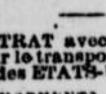

Ligne Allan.

SOUS CONTRAT avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MALLES du CANADA et des ETATS-UNIS.

1879.—ARRANGEMENTS D'HIVER.—1879

Les Lignes de cette Compagnie se composent des Vapeurs suivants, de première classe et à plein pouvoir, construits sur La Clyde, en fer et à double engin.

VAISSEAUX.	TONN.	COMMANDANTS
Parisian	5400	En construction.
Sardinian	4100	Lt. J. E. Dutton, R.N.R
Polynesian	4100	Capt. R. Brown.
Sarmatian	4000	" A. D. Aird.
Circassian	3800	" James Wylie.
Moravian	3650	" John Graham.
Peruvian	3000	Lt W. H. Smith, R.N.R
Nova Scotian	3300	Capt. W. Richardson.
Hibernian	3200	Lt. F. Archer, R. N. R.
Caspian	3200	Capt. M. Trocks.
Austrian	2700	" R. S. Watts.
Nestorian	2700	" J. G. Stephen.
Prussian	3000	" Jos. Ritchie.
Scandinavian	3000	" Hugh Wylie.
Manitoban	3150	" McDougall.
Canadian	2600	" Neil McLean.
Phoenician	2800	" James Scott.
Waldensian	2600	" C. J. Menzies.
Corinthian	2400	" Legallais.
Lacerne	2800	" Kerr
Acadian	1500	" Cabel.
Newfoundland	1350	" Mylins.
Buenos Ayres	4200	" Neil McLean.

Les STEAMERS de la Ligne de Liverpool faisant voile de Liverpool chaque JEUDI, et d'Halifax, chaque SAMEDI, (arrêtant à Lough Foyle) pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse, doivent partir :

DE HALIFAX :

Sardinian	13 Mars.
Moravian	20 Mars.
Polynesian	27 Mars.
Nova Scotian	3 Avril.
Sarmatian	10 Avril.

Prix du Passage de Montréal :

Cabine	$67, $77 et $87
(Selon l'accommodation.)	
Intermédiaire	$45.00
Entrepont	$31.00

Prix du passage entre Halifax et St. Jean :

Cabine	$20.00
Entrepont	$6.00

Un Chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau.

Les Cabines ne seront pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Billets directs pour Liverpool, les différents Ports du Continent et toutes les parties du Canada et les Etats de l'Ouest.

Pour Fret et autres renseignements, s'adresser : A Portland à H. & A. Allan, ou à J. L. Farmer ; Québec, à Allans, Rae & Cie. ; Havre, à John M. Currie, 21 Quai d'Orléans ; Paris, à Alexander Hunter, 7, Rue Scribe ; Anvers, à Aug. Schmith & Cie., ou Richard Berns ; Rotterdam, à Ruys & Cie. ; Hambourg, à C. Hugo ; Bordeaux, à James Moss & Cie. ; Brême, à Heirn Ruppel & Sons ; Belfast, à Charley & Malcolm ; Londres, à Montgomerie & Greenhorne, 17 Gracechurch street ; Glasgow, à James & Alex. Allan 70 Great Clyde street ; Liverpool, à Allan Bros., James street ; Chicago, à Allan & Cie., 73 La Salle street ; à New-York, à Leve & Alden, 271, Rue Broadway.

H. & A. ALLAN, Coin des Rues Youville et Commune Montréal.

Seule Ligne Directe pour la France.

Compagnie Generale Transatlantique

ENTRE

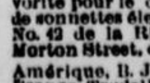

New-York

ET LE

HAVRE

Les magnifiques vapeurs de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la Rivière du Nord, au pied de Morton Street, comme suit :—

Amérique, B. Jouela.	17 Mars	9.00 A.M.
France, Trudelle	31 Mars	9.00 A.M.
Labrador, Sanglier	14 Avril	8.00 A.M.

Prix du passage pour le Havre :—

Première cabine (vin compris)	$100 et 80
Deuxième — —	$ 55
Entrepont — —	$ 26

Billets aller et retour à prix réduits valable pendant une année.

Chèques sur le Crédit Lyonnais pour toutes sommes.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent évitent en prenant ces steamers les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche tout en s'épargnant beaucoup d'argent, d'ennui et de temps.

LOUIS DE BEBIAN, Agent, 55, Broadway

D. ASSON & CIE, Agents pour Montréal

Chemin de Fer Intercolonial.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.

A partir du 14 JUILLET 1879, les Trains Express à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit :

Partant de la Pointe-Lévis	7.30	A.M.
" " Rivière-du-Loup	1.15	P.M.
Arrivant à Trois Pistoles [dîner]	2.25	"
" Rimouski	3.44	"
" Campbelton [souper]	8.05	"
" Dalhousie	8.22	"
" Bathurst	10.12	"
" Newcastle	11.40	"
" Moncton	2.00	A.M.
" Saint-Jean	6.00	"
" Halifax	10.35	"

Ces trains viennent en connexion à Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 10.00 P.M., et à Campbelton avec le steamer "City of St. John," partant tous les mercredis et samedis matin, pour Gaspé, Percé, Paspébiac, etc.

Les trains pour Halifax et Saint Jean se rendent à leur destination le Dimanche.

Les chars Pullman partant de la Pointe-Lévis les Mardis et Samedis, vont directement à Halifax, et les Lundis, Mercredis et Vendredis à Saint-Jean.

Des billets d'excursion pour l'été, par chemins de fer ou steamers, pour les magnifiques places d'eau et de pêche sur le bas Saint-Laurent, Métapédiac, Ristigouche, Baie des Chaleurs, Gaspé, Ile du Prince-Edouard et les Provinces Maritimes, peuvent être obtenus à des conditions favorables.

Pour informations concernant le prix des billets de passage, le taux du fret, l'arrangement des trains, etc. S'adresser à

G. W. ROBINSON, Agent, 120, Rue Saint-François-Xavier, (ancien Bureau de Poste), Montréal.

D. POTTINGER, Surintendant-en-Chef.

5 Novembre. 49

Hôtel du Canada !

RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet Hôtel est le rendez-vous des marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonne chambre, bureau de télégraphie, buvette.

AIMÉ BELIVEAU, Propriétaire.

9 juillet.—252 a

HOTEL WINDSOR

MONTREAL.

Situé au Carré de la Puissance, isolé de toute autre résidence.

Au WINDSOR on jouit d'un air pur et rais, de tout le confort et de toutes les commodités que peuvent fournir les meilleurs hôtels de l'Amérique.

Le service est fait avec promptitude et célérité. L'intérieur est égal aux hôtels de première classe.

Le prix est chargé suivant la location des chambres et est aussi bas que dans tout autre hôtel.

H. SOUTHGATE, Gérant.

JAMES WORTHINGTON, Propriétaire.

juillet.—248 a

ST LAWRENCE HALL.

Depuis trente ans, cet Hôtel, généralement connu sous le nom de "St. Lawrence," été le rendez-vous de tous les voyageurs et uristes dans l'Amérique du Nord, et a été cupé par tous les souverains et autres noes personnages qui ont visité la ville de Montréal.

Cet hôtel vient d'être repris par son ancien propriétaire, M. HENRY HOGAN, qui en a reparé l'intérieur convenablement et avec goût et a meublé les appartements à neuf.

Cet hôtel est admirablement situé dans le centre de la ville, près du Bureau de Poste, des principales Banques, des édifices publics des Cours, des Bureaux d'Echange, des Chemins de fer et des Bureaux de Télégraphie.

Cet Hôtel est sous la direction de M. SAMUEL MONTGOMERY, et sous la surveillance immédiate et personnelle de M. HOGAN, qui, plus que tout autre, possède les qualifications nécessaires pour la gestion d'un hôtel tel que le St. Lawrence Hall et qui s'est fait une réputation de politesse et de générosité.

17 juin.—a 236

AVIS.

NOUVEAU RESTAURANT !

Coin de la Côte de la Place d'Armes et de la rue Craig,

Ancienne salle d'attente des Chars Urbains.

Six billets de repas pour $1.

Repas à toute heure. Lunch à bon marché. Dîner de 11.30 a.m. à 4 p.m.

Aussi Huîtres, Pâtisseries et Crême à la glace, Bière de Gingembre, Cidre, Limonade, Cigares.

Une visite est respectueusement sollicitée. C'est un endroit très-commode pour attendre les chars urbains

Ouvert le dimanche

juin —a

E. C. HUGHES

Meublier, Tapissier et manufacturier de Lits à Ressorts,

175, rue St. Antoine

29 Sept. —sm 18

M. Denis & Cie.,

Peintres de Maisons et d'Enseignes, Marchands de toutes sortes de Tapisseries, Peintures, Vitres, Brosses, etc., etc.,

Magasin et Bureau : 301½, RUE St. LAURENT.

Atelier : 186, RUE Ste ELIZABETH

Montréal, 30 Juillet. 270—a k

JAMES O'BRIEN & Cie.,

Plombiers, Poseurs d'Appareils à Gaz et à Vapeur, Ouvriers en Ferblanc, Coppe et Métaux en général,

150, rue Notre-Dame

MONTREAL.

Tuyaux de Poêles arrangés à bon marché.

15 Décembre. 82—tr

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE.

ACTIF..... $30,500,000

Montant investi en Canada..........$900,000

Assurances contre le Feu prises aux taux les plus modérés.

CYRILLE LAURIN, Agent de la Cité. G. F. C. SMITH Secrétaire résident

Bureau Principal et Succursale en Canada, 16, PLACE D'ARMES, Montréal.

19 Février. 137—r

The Citizens Insurance Company OF CANADA

CAPITAL SOUSCRIT $1,188,000

Votre encouragement est sollicité en faveur de la plus ancienne Compagnie d'Assurance de Montréal.

DIRECTEURS—Sir Hugh Allan, Président, Henry Lyman, Vice-Prés., Andrew Allan, N. B. Corse, Robert Anderson, J. B. Rolland.

GERALD E. HART, Gérant-Général.

DOMINIQUE DEROME, Gérant des Départements de la Vie, des Garanties et des Accidents.

ARCH. McGOUN, Secrétaire-Trésorier.

ARTHUR DESFOSSES, Agent de la cité.

F. W. CAMPBELL, M. D. } Médecins Examinateurs.
E. H. TRUDEL, M. D. }

Assurances contre le Feu, sur la Vie, les Garanties et les Accidents effectuées à des taux modérés en s'adressant au Bureau Principal à Montréal, 179, RUE St. JACQUES.

QUEBEC, Owen Murphy, Agent.
SOREL, James Morgan, do
TROIS-RIVIERES, J. G. A. Frigon, Agent
" E. A. Rocheleau do
JOLIETTE, Dr. M. S. Boulet, Agent.
ST. HYACINTHE, F. Bartels, do
SHERBROOKE, W. C. Lyford, do

18 Septembre. 9—r

Compagnie d'Assurance

"NORTH BRITISH & MERCANTILE

Sur la Vie et contre le Feu, établie en 1809

Capital souscrit $10,000,000 ; Capital payé $1,250 000. Fonds total accumulé, $16,430,425 Revenu annuel, $4,846,605.

Bureau général pour le Canada : 72, rue St. François-Xavier.

Directeurs-gérants : MM. MacDougall Davidson ; William Ewing, inspecteur. P Fauteux et G. Ross Robertson, agents.

28 sept.—a k

Feu et Marine

COMPAGNIE D'ASSURANCE

British America

INCORPOREE EN 1833.

Actif - - - - $1,100,876

Propriétés de toutes descriptions assurées contre le feu et les périls de la navigation aux prix courants

Polices Océaniques faites payables à Londres, (Ang.) si on le désire.

M. H. GAULT, W. TATLEY, Agents pour la Province de Québec

11 août.—279 a

"CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION"

Bureau Principal pour la Province de Québec,

110, Rue St. François-Xavier, Montreal,

DIRECTEURS DE LA PROVINCE :

Hon. E. G. Penny, Alfred Larocque, Ecr., W. Clendinneng, Ecr., M. P. Ryan, Ecr., Edward Murphy, Ecr.

Médecin examinateur, Wm. Hingston, Ecr., M.D.,

MM. Judah & Brauchaud, Solliciteurs.

AVIS SPECIAL.

Les personnes s'assurant avant le 31 Décembre courant, auront droit de partager dans les profits de cette année.

EXEMPLES DE PROFITS.

No. Police.	Nom.	Mont.	Prime	Profits. 1878	Net. Coût. 1878.
		$	$	$	$
92	H. J. Johnston	2000	71.74	32.43	39.31
122	M. P. Ryan	5000	194.75	76.19	118.56
2195	M. C. Mullarky	5000	186.90	52.10	134.80

Ces profits sont très satisfaisants, et l'on peut dire qu'ils n'ont jamais été surpassés, ni même égalisés, dans le même espace de temps par aucune Compagnie d'Assurance dans la Puissance.

REMARQUE.—Les profits augmentent à mesure que la police devient plus ancienne.

H. J JOHNSON, Gérant Provincial.

15 Décembre. 82—a c k

DEROME & BOURBONNIERE

ENCANTEURS ET AGENTS,

No. 83, Rue St. Jacques.

RÉFÉRENCES :

SA GRANDEUR MGR. DE MONTREAL.

J. B. Rolland, écr., } Henry Lyman, écr.,
F. J. Barbeau, écr., } Fréd. Nash, écr.,

D. DEROME. Ex-Gérant Dépt de la Vie, Cie. d'Assurance *Citizens*. A. BOURBONNIERE, Syndic Officiel et Comptable.

19 Février. 137—r

C. SUMNER BURROUGHS

Collecteurs de Loyers et de Dettes à la Ville et à la Campagne.

BUREAU—No. 2, "Exchange Bank Chambers," 102, RUE St. FRANÇOIS-XAVIER.

Bureau de Poste, Boîte 891, Montréal

Clients de la campagne représentés aux assemblées des créanciers.

Collections rapides et retours immédiats.

Bonnes références.

27 Juin. 243—a

Samuel Green

COURTIER, etc.,

22,—RUE St. JEAN,—22

MONTREAL.

24 Avril.—a

H. A. BAIN

Syndic Officiel, Comptable et Commissaire,

Hypothèques achetées et vendues—$100,000 à prêter sur propriétés de ville—par sommes de $300 et plus, à taux d'intérêts modérés.

BUREAU :

No. 235, Rue St. Jacques

MONTREAL.

13 Décembre. 81

PATENTES.

F. H. REYNOLDS

Successeur de CHARLES LEGGE & Cie. (Etablis en 1859.)

SOLLICITEUR DE PATENTES

162, Rue St. Jacques.

14 juin 231—a

POLICE SECRETE DE LA PUISSANCE

ET DES MARCHANDS.

Bureaux : **214, Rue St. Jacques**, Montréal.

Cette Agence est prête à s'occuper de toutes affaires légitimes ayant rapport à la police secrète qui lui seront confiées par les Compagnies d'Express, de Chemins de Fer ou d'Assurances, les Banques ou individus.

Toutes communications strictement confidentielles.

J. FAHEY, Gérant.

Résidence privée : No. 15, RUE GOSFOR

Toutes affaires en dehors de la ville recevront une prompte attention

7 Février. 126—s m

F. J. Stephenson

[Successeur de James Muir,]

AGENT DE MAISONS et D'IMMEUBLES.

Une attention spéciale est portée à l'achat et à la vente d'immeubles, au louage de magasins et résidences, à la négociation de prêts sur propriétés, à la perception et agence générale d'affaires de commerce.

Bureaux : **No. 210**, Rue St. Jacques, Montréal.

(En face de la Salle Nordheimer.)

REFERENCES.

M. H. Gault, Ecr., M.P. } MM. Evans Frères.
MM. Robertson, Linton & Cie. } MM. Gault, Frères & Cie.

John Fair, Ecr.

3 Février. 123—m

ARGENT À PRETER.

PAR SOMME DE

$3,000 et au-dessus

Sur propriétés bâties dans la ville.

Richard J. Wynne,

Agent financier et d'immeubles, 214, Rue St. Jacques.

ARGENT A PRÊTER

$20,000 *sur propriétés de ville.*

S'adresser à

JOBIN & PÉRODEAU, Notaires et Commissaires, Q. & O., No. 5, Rue Ste. Thérèse.

Montréal, 20 Février 1880 130—j

ARGENT

A PRÊTER

SUR PROPRIÉTÉS DE VILLE

Pour un terme fixe ou payable par remboursements annuels si on le préfère.

Nous achetons aussi des Balances Hypothécaires, dues sur Fermes, depuis trois à vingt années.

PARENT & Frères

SYNDICS OFFICIELS

ET AGENTS D'IMMEUBLES

237, RUE St. JACQUES

MONTREAL.

27 Février. 144—r

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTIONS

Métropolitaine	50 p. c.
St. Jacques	45 p. c.
Canadienne-Française	45 p. c.
Jacques-Cartier	45 p. c.
Hochelaga	30 p. c.
Artisans	30 p. c.
Montarville	20 p. c.

BARRE

Achètera les parts aux prix ci-dessus.

COMMISSION : $2 par part.

BARRE, BARRÉ, BARRÉ,

Se charge de louer les maisons, principalement dans la partie Est. Maisons à vendre Terres à vendre.

20,—RUE NOTRE-DAME,—20

BARRE.

A. TUCK & CIE.,

Agents d'Immeubles, Négociants de Prêts et Hypothèques, Evaluateurs.

104, Rue St. François-Xavier

1 Bateau à Vapeur.
1 Remorqueur.
5 Barges.
2 Dragues.
1 Yacht à Vapeur.
1 Yacht à Voiles.
Machines et Chaudières de 1 à 40 Chevaux.
6 Machines à excavation.
1 Pompe à Feu.
1 Concasseur.
1 Machine à Planer S, & M.
2 Roues Hydrauliques.
2 Paires de Meules.
1 do Portative.
1 Bascule de 6 Tonnes.
1 do 2500 lbs.
1 do 600 lbs.
1 Rouleau à écraser les biscuits.
1 Lot de Tuyaux pour machine à vapeur.
1 Lot de Courroies de 1 pouce à 15 pouces.
1 Char de Machines à percer et à embouveter.
1 Fonderie de Suif à vendre ou à louer.

17 Février. 134—r

Le Tarif des Douanes de la Puissance du Canada pour 1879.

A vendre chez tous les libraires, papetiers et marchands de journaux.

18 août

FINANCES.

Montréal, 13 Mars 1880.

Le marché est tranquille et ferme.

La Banque de Montréal a rapporté 140½.

La Banque des Marchands est ferme à 94½ et 95 demandé.

Le Gaz a été plus fort à 117.

Le City Passenger est nominal à 92½ *bid*.

La Banque du Peuple a subi une hausse de 5 o/o, ayant rapporté 70.

La Banque Jacques-Cartier a aussi été vendue à 70, et est fermée très forte à 72½ pour vendeurs et 70 offert.

VENTES

Avant-midi :

Bank of Montreal — 1 à 140¼, 25 à 140½, 82 à 140½.
Ontario Bank—3 à 72½, 38 à 73½.
Banque du Peuple—6 à 66½, 10 à 69, 75 à 69½, 41 à 70.
Banque Jacques-Cartier—175 à 70.
Merchants Bank—3 à 94½.
City Gas Co—158 à 117.
Intercolonial Coal Co—25 à 17½.
Graphic Co, 2me préférence—25 à 16½.

BOURSE DE MONTREAL

STOCKS.	Pair des actions.	Dividendes derniers six mois.	Vendeurs par $100.	Acheteurs par $100.
Bank of Montreal	$200	5 p.c.	140½	140¼
Ontario Bank	40	3 p.c.	73½	73
Bank of British North America	£50 stg.	3½p.c.	....	....
Consolidated Bank	$100		....	....
Banque du Peuple	50	2 p.c.	71	70
Molsons Bank	50	3 p.c.	83½	81½
Bank of Toronto	100	3½p.c.	132½	127
Banque Jacques-Cartier	25	2½p.c.	71	70
Merchants' Bank	100	3 p.c.	95	94½
Eastern Townships Bank	50	3½p.c.	....	....
Quebec Bank	100	3 p.c.	....	....
Banque Nationale	50	2 p.c.	....	....
Union Bank	100	2 p.c.	....	....
Mechanics' Bank	50	.....	....	....
Can. Bank of Commerce	50	4 p.c.	119	118½
Banque Ville-Marie	100	3 p.c.	....	....
Dominion Bank	50	4 p.c.	....	117
Bank of Hamilton	100	4 p.c.	....	101
Maritime Bank	100	.....	....	....
Exchange Bank	100	.....	....	....
Federal Bank	100	3 p.c.	108	105
Imperial Bank	100	3½p.c.	....	....
Standard Bank	100	3 p.c.	....	....
Intercolonial Coal Co	100	.....	19½	17½
Huron Copper Bay	....	.....	....	....
Montreal Mining Co	....	.....	....	....
G. T. R. 7 p.c. stg. Bonds	....	.....	....	....
C. & St. L 6 p.c. stg. Bonds	....	.....	....	....
Montreal Telegraph Co	40	3 p.c.	92½	92½
Dominion Telegraph Co.	50	2½p.c.	64	....
Richelieu & O. Nav. Co	100	2½p.c.	39½	39
City Passenger R'y Co	50	5 p.c. p. an	94	92½
City Gas Co	40	5 p.c	117	116½
New Gas Stock	....	.....	....	....
Merchants' Exchange	400	.....	....	....
Cie de Prêt et Crédit Fonc.	50	3½p.c.	....	....
Can. Eng. & Mach. Co.	....	.....	....	....
Quebec Fire Assurance Co	....	.....	....	....
Montreal Inv'nt Ass. Stock	....	.....	....	....
Canada Cotton Co.	....	.....	....	....
Cornwall Manufact. Co	....	.....	....	....
Montreal Warehousing Co	....	.....	....	....
Graphic Printing Co.	....	.....	16½	16
North American Car Co.	....	.....	....	....
Mont. Building Associat.	50	2 p.c.	....	....
Mont. Loan & Morgage Co.	50	3½p.c.	97½	....
Cold Brook R'g Mills Co.	....	.....	....	....
Sealing and Fishing Co.	....	.....	....	....
Quebec & G. P. S. S. Co.	....	.....	....	....
Western Assurance Co.	....	.....	....	....
Royal Can. Insurance Co.	100	5 p.c.	50	45
Adams Tobacco	....	.....	....	....
Dominion Stock 5 o/o	100	.....	....	....
Dominion Bonds	....	.....	....	....
Gov. Deb. 6 p.c. stg	....	.....	....	....
" " 6 p.c. cy.	....	.....	....	....
" " 5 p.c. stg	....	.....	....	....
" " 5 p.c. cy.	....	.....	....	....
Harbor 6 p.c. Bonds	100	.....	....	....
Montreal 7 p.c. Stock	100	.....	....	....
" 6 p.c. Bonds	100	.....	....	....
Montreal Corp. 6 p.c. Bonds	100	.....	....	....
M. W. W. 6 p.c. Bonds	....	.....	....	....

L. J. FORGET & CIE., Courtiers, Membres de la Bourse, 348, Rue Notre-Dame, Edifice de la Banque d'Echange.

TEMPERATURE observée à l'ombre par Hearn & Harrison, opticiens, No. 242, Rue Notre-Dame, 13 Mars 1880 :

8 A.M.	1 P.M.	6 P.M.
5o	21o	19o
Maximum.	Minimum.	Moyenne
28o	3o	14o

D'après la marque du baromètre.

8 A.M.	1 P.M.	6 P.M.
30.61	30.67	30.68

RAPPORT DE LA HALLE-AUX-BLES

Montréal, 13 Mars

Le marché est calme et la seule vente importante est celle de 100 bbls. de farine du printemps au prix de $5.90.

Les marchés anglais ont été fermes aujourd'hui et les opérations sur les marchés américains ont été faciles.

Supérieure extra	$0 00	à	$6 15
Extra superfine	6 00	—	6 05
De Goût	0 00	—	0 00
Extra du Printemps	0 00	—	5 90
Superfine	5 50	—	5 60
Forte de Boulangers	6 10	—	6 45
Fine	5 00	—	5 10
Moyenne	4 35	—	4 50
Recoupes	0 00	—	0 00
Farine en sac d'Ontario	2 80	—	2 90
Farine en sacs de la cité (livrés)	0 00	—	3 20

BLE DU CANADA — Du Printemps, environ $1.40.

ORGE—Nominal.

FARINE D'AVOINE — Ontario, $4.50 à $4.60.

SEIGLE—Nominal.

AVOINE—De 31 à 32.

POIS—A 78c par 66 lbs.

FARINE D'AVOINE—De $2.90 à $3.00.

BLE-D'INDE—Environ 70c, droit payé.

BLÉ DU CANADA — Blé du printemps, nominal, de $1.38 à $1.40.

BEURRE—De l'Ouest, 15c à 18c ; Brockville et Morrisburg, 17c à 21c ; Eastern Townships, 19c à 22c ; *Creameries*, de 26c à 28c.

FROMAGE—De 14 à 16c selon la qualité

SAINDOUX—De 10c à 11c.

PORCS—Mess, de $16.00 à $17.00.

JAMBONS—De 11c à 12½c.

VIANDE FUMÉE—De 9c à 10½c.

ALCALIS—Pots, environ $3.50 par 100 lbs.

PORCS ABATTUS—De $5.00 à $5.20.

GRAINES—Trèfle, $3.90 à $4.00.

New-York, 12 Mars 12.15—Blé, irrégulier ; Chicago, $1.39 à $1.42 ; Milwaukee, $1.40 à $1.40 ; Ambre, $1.49 à $1.45.

Blé-d'inde—Calme ; No. 2 à 61½.

Avoine—Calme.

Reçu :—Blé, 59,000 mts ; blé-d'inde, 90,000 mts avoine, 96,000 mts ; orge, 0,000 mts ; seigle, 568 mts.

Chicago, 12 Mars—Blé — Reçu : 33,000 mts ; expédié, 30,000 mts.

9.30 a.m.—Ouvert à $1.22½ pour Avril.

11.26 a.m.—$1.22½ pour Avril.

Blé-d'Inde—Reçu : 244,000 mts ; expédié, 261,000 mts.

9 33 a.m.—Ouvert à 40½ pour Mai.

11.22 a.m.—De 40 à 40½ pour Mai ; 40½c pour Juin.

Avoine—Reçu : 35,000 mts ; expédié, 48,000 mts.

Orge—Reçu, 1,000 mts ; expédié, 16,000 mts ;

9.32 a.m.—Porc—Ouvert à 11.47½ pour Avril.

11.12 a.m.— A 11.37½ pour Avril ; $11.55 pour Mai.

9.37 a.m.—Saindoux—Ouvert de $7.15 à $7.15 pour Avril.

11.17 a.m—A $7.07½ pour Avril ; $7.17½ pour Mai.

Milwaukee, 12 Mars — Blé — Reçu, 12,000 mts ; expédié, 15,000 mts.

9 38 a.m.—Ouvert à $1.17 pour Avril.

11.35 a.m.—A $1.19½ pour Avril ; $1.23 pour Mai.

PRODUITS REÇUS—12 Mars.

	G.T.R.	Q.M.O.O.	S. E.
Avoine	....	2100	....
Farine, qrts	500	....	....
Alcalis, qrts	77	....	....
Beurre, tinettes	140	....	....
Cuir, rlx	122	....	....
Porcs abattus, bcts.	81	....	....
Tabac, bcts	3	....	....
Suif	63	....	....
Saindoux	93	....	....
Orge, mts	500	....	....
Whiskey et Esprit de Vin	50	....	....

INFORMATIONS GENERALES.

—La *Gazette Officielle* de Québec, publie la liste suivante des nouveaux faillis :

Thomas Roy, jr., marchand à commission, St Jean d'Iberville ; Sawyer, Bessey et Harvey, courtiers, Montréal ; Azilda Raymond, épouse de A C Duclos, commerçante, Montréal ; Vital Prévost, confiseur, Montréal ; John H Semple, marchand épicier en gros, Montréal ; Beauchemin et Cie., manufacturiers, Montréal ; Aimé Belliveau, hôtelier Montréal ; Jones et Burland, fournisseurs de chemins de fer ; Della Tora et Cie., marchands de marchandises de fantaisie, Montréal et Toronto Jacques Jobin, entrepreneur, Lévis ; Trudel et Routhier, libraires, Lévis ; James Brouard, épicier, Québec ; A E Guenet et Frères, épiciers, Montréal ; Thibaudeau et Cie., hôteliers, Montréal ; Wm. Browne, marchand général, Pointe Fortune et Carillon ; Ludger Leroux, hôtelier, St Anne.

Nouvelles sociétés.—Ernest Gagnon, peintre, à partir du 1er mars 1880. Dugal et Cie., marchands de fourrures, Québec ; Delphine Amiot Dugal, faisant affaire sous cette raison sociale. P Brunet, horloger-bijoutier, Québec ; Marie Joseph A. Guillet dit Tourangeau faisant affaire sous cette raison sociale.

—A une assemblée générale des membres du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, tenue au village de la Pointe-Claire ce dixième jour de Mars, MM. J Bte. Onésime Martin a été réélu préfet du dit comté, et G. Borleau, N. P., continué dans sa charge de secrétaire-trésorier.

—Une dame Sullivan vient de mourir à l'âge 105 ans, dans un village près d'Halifax.

—Une nouvelle manufacture de coton de 200 métiers comprenant 12,000 broches, commencera ses opérations à Coaticooke, cette semaine.

—Le *Journal des Débats* donne d'intéressants détails sur les variétés de fraudes pratiquées par les contrebandiers et des statagèmes employés pour tromper la surveillance des agents.

Arbres et essieux creusés ; sacs en cuir contenant du sucre, liés sous la quille des bateaux ; mouchoirs de fil substitués au crin dont une selle est rembourée ; marchandises cachées entre les douves formant le double fond d'un tonneau vide ; lits à doubles panneaux ; brouettes ayant les roues et les bras creux ; bûches ayant leur écorce creusée, renfermant des tissus ; têtes de chou et pains de beurre contenant du café ; semelles de bottes ; petits pains cuits au four et pains de ménage contenant de la poudre et du tabac ; moutons tondus ayant sur la peau, mise à nu, un chargement de tissus fins, masqués au moyen de l'application de la toison ; pommes ou poires contenant des tissus, de la bijouterie, des montres ; briques contenant du tabac ; volailles mortes renfermant des tissus ; seaux pleins de chaux contenant des dentelles ; chapeaux à double fond ; perruques sous lesquelles on loge des dentelles, etc.

Nous en passons et des meilleurs, pour arriver à une anecdote qui termine l'article :

Adolphe Thiers, âgé de huit ans, revenait de la campagne à Marseille un soir du mois de novembre. Sa mère l'avait blotti dans la poche d'un bât en sparterie que portait un âne ; et, craignant que l'enfant ne s'enrhumât, elle l'avait recouvert d'un châle brun.

Ainsi molletonné, Adolphe Thiers s'endormit. Sa tête dépassant à peine le bât, il était difficile de connaître la nature de l'objet que transportait la bête de somme.

Il y avait aux abords de Marseille, sur le chemin de la Madeleine, un bureau d'octroi où l'on allait déclarer la marchandise entrant en ville. Soit oubli, soit imprévoyance, la mère d'Adolphe Thiers, qui marchait quelques pas en arrière, ne fit pas arrêter l'âne devant le bureau d'octroi

Il faisait presque nuit ; or, le préposé voyant filer loin du bureau la bête de somme chargée d'un fardeau, flaira une contrebande et courut sus à la bête.

Il allait sonder avec son fleuret le contenu du bât, quand la mère d'Adolphe, se précipitant sur lui, cria :

—Arrêtez ! malheureux, arrêtez ! c'est mon enfant qui est couché là.

STE JULIENNE.—Mercredi, le 10 courant, J. E. Beaupré, Ecr, a été réélu préfet du comté de Montcalm, et M. J. Beauchamp, sec.-trésorier.

SOMERSET.—Ces jours derniers, un vendredi, jour néfaste, le feu réduisait en cendres la maison de la veuve Elysée Bergeron, 5e rang de la paroisse de Ste Julie de Somerset.

Pour comble de malheur, un enfant de 4 ans a perdu la vie au milieu des flammes : le feu s'est propagé avec tant de rapidité qu'il a été impossible de lui porter secours. On n'a pu rien sauver.

L'incendie s'est déclaré vers midi ; il est dû à une imprudence inconcevable. La veuve avait quelques bottes de lin à brayer, et elle le faisait rouir sur son poêle lorsque l'étincelle s'est communiquée avec la rapidité de l'éclair à tout le lin qui se trouvait dans l'appartement.

Lorsque les voisins, avertis par les cris de la femme et des enfants, sont arrivés, il n'y avait plus aucun moyen d'arrêter l'élément destructeur.

Ce malheur plonge cette pauvre femme dans la plus grande misère : elle se voit tout-à-coup dépourvue de tout, et chargée du soin de 5 enfants dont 3 en bas âge.

En voulant sauver son plus jeune enfant, qu'elle a arraché de son lit entouré par les flammes, elle s'est brûlé la figure et les mains.—*Le Quotidien.*

SINISTRE MARITIME — La barque *Eblana*, capt Barry, partie sur lest le 25 janvier d'Angleterre pour St John, New Brunswick, avec seize personnes à bord, a péri le matin du 8 courant sur le groupe de rochers dit Nigger Head, à 5 milles du port de destination. Quoiqu'ayant perdu pendant la traversée son grand mât et une partie de sa voilure, l'*Eblana* est entrée saine et sauve dans la baie de Fundy, dimanche soir, par un temps clair ; mais un peu après minuit une tempête s'est déchaînée, et vers 2 heures du matin la barque a touché. Après avoir effleuré successivement plusieurs rochers, elle a été poussée par le courant tout près de terre, en un endroit où une falaise s'élève presque à pic. Les embarcations ont été mises à l'eau les unes après les autres, mais toutes ont été aussitôt démolies ou emportées par le remous. Les personnes à bord se sont réfugiées alors et attachées dans le gréement, cinq dans celui de misaine, les onze autres dans celui de l'avant. Subitement, la barque désemparée s'est couchée sur le flanc, et les cinq malheureux qui étaient dans les agrès de misaine ont été noyés, savoir : les matelots Albert Smith, sujet anglais, et Albert Schmidt, sujet allemand, un mousse anglais de nom inconnu, la *stewardess*, Mme Slade, et son petit garçon, âgé de 3 ans.

Peu après cet accident, le capitaine Barry, muni d'une ceinture de sauvetage, est parti à la nage pour la rive, afin d'essayer d'y porter un cordage, mais il a promptement été noyé. Presque au même moment, le premier lieutenant, nommé Bissett, est tombé accidentellement à la mer et s'est noyé aussi, ce qui porte à sept le nombre des victimes.

Les neuf naufragés survivants sont restés dans le gréement jusqu'à 11 heures. Ensuite, la marée s'étant retirée et la mer calmée, ils ont gagné la rive et gravi, en s'aidant des pieds et des mains, la falaise qui la surplombait. Parvenus au sommet, ils ont eu encore à faire un mille et demi à travers les bois avant de trouver une habitation. La température, heureusement, n'était pas très froide, et aucun d'eux n'a été gelé. Voici leurs noms : George Doody, second lieutenant ; John Slade, steward ; Dominick Carron, William Wilson, Samuel Taylor, John Ernest, Joseph Flavin, John Nicholson et un homme de nom inconnu, matelots.

L'*Eblana* appartenait à George Carvill et John McSweeney, de St John, et sa valeur est couverte par des assurances.

Notes Locales.

Le chemin de fer sur la glace—Les derniers froids ont eu pour effet de donner une plus grand solidité au chemin de fer sur la glace. La Compagnie n'a cependant pas encore jugé à propos de reprendre le service des locomotives sur cette section, et les chevaux continuent à traverser les chars de fret, dont une grande quantité a été transportée pendant le cours de cette semaine.

Commerce de la glace—Environ 2,500 tonnaux de glace ont été expédiés à Boston durant l'hiver. La quantité expédiée dans d'autres états de la république américaine est encore plus considérable.

Protection — Les employés du Grand Trone disent que jamais la compagnie n'a eu autant d'ouvrage. Les immenses ateliers de la Pointe St Charles ne sont pas assez considérables pour contenir les ouvriers occupés aux machines. En dépit de l'augmentation considérable du trafic, le matériel roulant est en très bon état.

Le 12 Juillet—On se rappelle cette fameuse journée de 1878. Les troupes furent mises sur pied, et les volontaires de Huntingdon durent répondre à l'appel. A leur retour, ces soldats, échauffés par l'*esprit*...... des combats, se mirent à jouer imprudemment avec leurs armes. Le capitaine McKinnon eut une main blessée par la décharge d'une carabine. Le gouvernement pour régler l'affaire a dû payer une somme de $890.

Etrange oubli—Il y a une dizaine de jours, un étranger a laissé un beau cheval à un hôtel de cette ville, disant qu'il reviendrait sous peu. Depuis il n'a pas reparu. Le propriétaire devra à l'avenir s'informer au No 214 de la rue St Jacques.

Immigrants—Vendredi, dans la nuit, 92 immigrants sont arrivés à la gare Bonaventure. Ils ont été conduits à l'hôtel Carslake, par Mr J Daly, agent d'immigration, et confortablement logés pour la nuit. Quatre vingt deux d'entre eux sont Anglais et Ecossais ; ils s'établiront dans la province d'Ontario. Les autres sont des Norwégiens qui se dirigent vers les Etats-Unis.

Vol d'échantillons—Une caisse contenant des chaussures, expédiées comme échantillons, par Fogarty Frères, de la rue Ste Catherine, à Mr Marchildon, de Sherbrooke, a été volée sur un wagon à la gare Bonaventure. Un nommé Philippe Jalbert a été arrêté comme soupçonné d'être le voleur. Il a été condamné à subir son procès.

Quarante Heures—Les prières des Quarante-Heures ont commencé samedi matin au couvent d'Hochelaga.

Signe du printemps.—Un de nos abonnés de cette ville nous annonce qu'il a vu, lundi dernier, des corneilles passer au-dessus de notre ville, et le *Courrier de St Hyacinthe* affirme que les rossignols ont déjà fait leur apparition dans St Hyacinthe depuis trois semaines, et que depuis lundi leur chant est entendu dans les bocages des environs.

Bégaiement.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce qui fait connaître que M. le Dr. Laberge est le seul propriétaire de la méthode Delon, pour la guérison du bégaiement.

M. le Dr. Laberge ouvrira son premier cours aujourd'hui, au No. 951, rue Ste Catherine. Les pauvres sont admis gratuitement.

Causes spéciales—Présidence de Son Honneur C. A. Dugas.

Jos. Robert, trouvé coupable d'avoir tourné un coin de rue trop vite, et d'avoir renversé une femme du nom de Beaudoin, est condamné à $15 et les frais.

Cour de Police.—Présidence de M. C. A. Dugas, M.P.

Hormidas Lanctôt, Joseph Laforce, Ambroise Trudel et Jos. Granger, ont été condamnés à subir leur procès aux prochaines assises criminelles, pour avoir volé des effets appartenant à M. Joseph Charlebois, maire de St. Henri.

Cour du Recorder—Samedi matin, 2 prisonniers ont comparu devant Son Hon. C. A. Dugas :

Maurice Brouillette, 54 ans, commerçant, vol d'eau à la Corporation, $10 et les frais ou un mois de prison.

Aimé St. Pierre, 19 ans, flânant dans le passage de l'Hôtel-de-Ville, dix heures de prison.

—Les Messieurs Dupuis frères, marchands de la rue Ste Catherine, viennent d'acheter le fonds de banqueroute de Brown et Cie, (Recollet House) de la rue Notre Dame, à 45½ dans la piastre.

Ils sont actuellement occupés à remarquer les marchandises.

Une annonce dans nos colonnes, dira ces jours-ci, le jour où les portes seront ouvertes au public.

Annonce—Nous prions MM. les instituteurs et institutrices qui désirent s'abonner au *Journal de l'Education* de bien vouloir nous envoyer leurs adresses au plus tôt. Ils nous obligeraient doublement s'ils voulaient bien engager les parents de leurs élèves et leurs amis à souscrire à cette publication qui doit former un beau grand volume de 192 pages, chaque année.

Prix, un dollar par an payable d'avance.

J. B. ROLLAND & FILS.

—Une douzaine de chapeliers sont actuellement employés chez Chs. Desjardins et Cie., rue Ste Catherine.

Pastilles " Péristaltiques " d'Harrison.—Ces pastilles, annoncées dans une autre colonne de notre journal, méritent l'attention toute particulière de nos lecteurs qui souffrent des hémorrhoïdes, constipation, dyspepsie, indigestion, maladies du foi, débilité générale. C'est un remède facile à prendre ; il est recommandé par tous les médecins.

—On ne saurait trop recommander le *Sirop du Prince de Galles de Mme Harwood* pour les enfants qui font leurs dents ou qui ont la diarrhée. Le grand nombre de ceux qui s'en servent sont là pour prouver que les trois quarts des enfants qui meurent de ces maladies peuvent être sauvés par ce Sirop infaillible pour régler la digestion et arrêter les convulsions. Vendu par les pharmaciens et les épiciers, et par le propriétaire C. D. Morin, 616, rue Ste, Marie, Montréal.

—Pelleteries à moitié prix chez Chs Desjardins et Cie, rue Ste Catherine, Montréal.

Mères ! Mères ! ! Mères ! ! ! Mères !—Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exigez la véritable qui porte le *fac simile* de CURTIS & PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

Un méchant enfant—Ce qui engage le plus un jeune homme à devenir vieux garçon, c'est, ayant été passer la nuit chez un ami, d'avoir été tenu éveillé, pendant cinq ou six heures, par les cris d'un enfant. Tout ce que les enfants maussades ou criards ont besoin pour devenir bien portant et souriant, ce sont les amers de houblon.

—L'Etablissement de tailleur de M. J W. Lamontagne, 299, rue St. Laurent, est le meilleur pour la qualité des marchandises, le fini et les bas prix.

—Pour la coupe, la durabilité le goût et le prix de vos vêtements adressez-vous à J. W. Lamontagne 299, rue St. Laurent.

Arrivages—Mille milliers de milliers et milliers de chapeaux nous arrivent depuis plusieurs semaines et arriveront pour les magasins de Chs Desjardins et Cie, rue Ste Catherine.

Manufacture de cierges de A. F. Collette St. Luc (près de St. Jean)—Depuis plusieurs années, cette manufacture est avantageusement connue du commerce et du clergé.

M. Collette se fait un devoir de se soumettre aux ordonnances de N. S. les Evêques, en ne mettant en vente que des cierges tels qu'exigés par l'Ordinaire. M. Collette est un apiculteur distingué et propriétaire d'un immense rucher, comprenant audelà de 800 ruches, cet homme industrieux et intelligent a réussi d'une manière admirable dans cette spécialité et les jurés des expositions de 1871-72-73, ont rendu un hommage bien mérité en lui décernant trois 1er prix.

Par un nouveau procédé, M. Collette peut livrer des milliers de cierges de toutes dimensions dans un très court délai et c'est ce qui explique la modicité de ses prix comme la patente qu'il a obtenue en fait foi.

Pour plus amples informations s'adresser à A. F. Collette et Cie, St. Luc, comté de St. Jean. 224—sa

AUX PHOTOGRAPHES

Le Nouveau Collodion Favori à négatif

ET LE

VERNIS " HAWARDEN,"

N'ont rien de supérieur sur le marché.

On peut se le procurer seulement chez

EWING & Cie.

14, Rue DeBresoles.

4 Mars. 148—t

La Minerve

LUNDI MATIN, 15 MARS 1880.

A NOS ABONNÉS.

Nous avons l'honneur d'avertir nos abonnés de la ville que ces jours ci notre agent passera à domicile pour collecter les abonnements qui sont dûs. Comptant sur leur sympathie envers *La Minerve*, nous avons lieu de croire qu'ils lui feront un accueil favorable et s'empresseront de payer, car de la régularité des abonnés à solder leur compte dépend la prospérité de l'établissement. Autrement un journal ne saurait subsister. Qu'on veuille donc bien remettre à notre collecteur ce qu'on nous doit.

DANSEREAU & Cie.

Pas de chance. } On lit dans le *Witness:*

Son Honneur le Gouverneur Robitaille s'est rendu à Ottawa par train spécial. La population serait orgueilleuse de le voir profiter d'une telle distinction dans une excursion officielle ; mais pour un voyage ordinaire, un char spécial attaché au train ordinaire serait un symbole suffisant de sa dignité. Son Honneur devrait faire attention, car, en s'entourant de plus de pompe que sa position ne l'exige, les contribuables qui auront à en payer la façon, auraient à écrire sur sa tombe prématurée." *Son efficacité est finie.*"

Pour être juste, il faut dire que c'est le *Herald* qui a le premier découvert ce nouveau convoi spécial, on voit dans de telles attaques le profond désir qu'éprouvent ces feuilles fanatiques de diminuer l'importance d'un personnage respectable contre lequelle elles n'ont pu rien trouver. Malheureusement pour elles, il n'y a pas eu de train spécial. Son Honneur le Gouvernuur Robitaille s'est rendu de Québec à Ottawa par le convoi ordinaire.

Mariage avec sa belle sœur. } L'Evêque anglican de Toronto vient d'envoyer aux chambres une requête les priant de voter contre le bill de M. Girouard pour entr'autres raisons, les suivantes :

1o Parceque le Lévitique défend d'épouser la sœur de sa femme décédée;

2o Parceque l'église de Rome, l'église d'Angleterre et l'église d'Ecosse sont également opposées à ce bill.

Nous avons le plus grand respect pour l'opinion de ce haut dignitaire de l'église anglicane, et nous espérons qu'il ne verra dans les remarques qui suivent que le désir de servir la vérité. Nous ne prétendons pas être versé dans les Saintes Ecritures ; et, en général, dans l'église catholique romaine, les laïques s'abstiennent de chercher à les interpéter ; mais nous pensons refleter parfaitement l'opinion de cette église en disant qu'elle ne combat pas le principe du mariage avec sa belle sœur. Elle se contente d'y mettre tous les obstacles raisonnables ; mais elle en reconnait la légitimité et quelque fois l'urgence.

Le texte du Lévitique, se lit comme suit :

16. Vous ne vous approcherez pas de la femme de votre frère, parceque ce respect est dû à votre frère...

18. Vous ne prendrez point la sœur de votre femme pour la rendre sa rivale, et vous n'aurez point commerce avec elle du vivant de votre femme. (Chap. XVI).

21. Celui qui épouse la femme de son frère fait une action illicite, il a deshonoré son frère. (Chap. XX).

Il serait difficile de concilier l'interprétation que donne à ces textes l'évêque anglican de Toronto avec cet entre-texte du DEUTERONOME.

5. Lorsque deux frères demeurent ensemble, si l'un d'eux meurt sans enfants, la femme du défunt n'en épousera point un autre ; mais le frère de son mari l'épousera......

7. S'il refuse d'épouser la femme de son frère, qui lui est due selon la loi, cette femme ira à la porte de la ville s'adresser aux anciens et leur dira : " Le frère de mon mari ne veut pas susciter en Israël le nom de mon frère, ni me prendre pour femme.

8. Aussitôt ils le manderont et l'interrogeront. S'il répond : Je ne veux point épouser cette femme :

9. La femme s'approchera de lui devant les anciens, lui ôtera son soulier du pied et lui crachera au visage en disant : " Ainsi sera traité quiconque ne veux pas édifier la maison de son frère ;

10. Et sa maison sera appelée en Israël la maison du déchaussé.

Ce passage est tellement clair, qu'il est impossible de lui donner une double explication, tandis que le verset 21 du chap 20 Lévitique se lit comme suit en latin : *Qui duxerit uxorem fratris sui, rem facit illicitam.*

Et *Illicitam* laisse les plus grands doutes dans l'esprit des commentateurs ; car le grec dit *nidda*, c'est à-dire seulement *fugiendam, aversandam ;* non point *chose défendue*, mais *chose qu'on doit décourager*. Ce que fait l'église catholique en permettant le mariage avec la belle sœur en certains cas, quoi qu'elle ne l'encourage pas.

Quant au verset 18 du chapitre 18, il est directement opposé aux conclusions des adversaires du bill de M. Girouard. Puisqu'il dit : *du vivant de l'autre.* Donc, la chose serait permise si elle était morte. Pourquoi Jacob a-t-il épousé du vivant de Rachel sa sœur Lia ?

Si le mariage avec la sœur de sa femme décédée était défendu de droit naturel, le Deuteronome ne l'ordonnerait pas pour la femme du frère décédé sans enfants. Car ce qui est défendu de droit naturel ne saurait être permis pour aucune raison.

Sur le second point, l'Evêque de Toronto n'a pas eu l'occasion de connaître l'opinion des évêques catholiques. Les documents qui suivent règleront la question de fait. Lorsqu'il s'est agi de retrancher de son bill la clause qui soumettait les mariages en question aux dispenses des différentes églises, M. Girouard a voulu savoir si les Evêques catholiques consentaient à une législation qui autorisait formellement le mariage avec sa belle-sœur indépendamment des permissions que l'Eglise catholique peut donner ou refuser. Les lettres suivantes parlent d'elles-mêmes :

Montréal, 28 Fév. 1880.

Monseigneur,

La discussion du bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belle-sœurs a commencé hier soir, comme Votre Grandeur aura pu le remarquer par les journaux de ce matin. Le point qui serait le plus contesté par les protestants est la reconnaissance par l'Etat du droit de dispenses de l'empêchement résultant de l'affinité.

Votre Grandeur serait-elle satisfaite d'abroger l'article 124 du Code de manière à légaliser le mariage en question, sans rien dire de plus. Ne pensez-vous pas qu'alors le droit de dispenses serait suffisamment sauvegardé par l'article 127.

Une réponse à mon adresse, à Ottawa, obligera,

Votre obéist. serviteur,

(Signé,) D. GIROUARD.

St. Hyacinthe, 29 Février 1880.

D. GIROUARD, Ecr., M. P., Ottawa.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre d'hier, que je serais satisfait de voir disparaître de notre Code, non-seulement l'article 125, mais aussi l'article 126, qui en bien des cas sont très embarrassants pour nous autres catholiques. Les évêques et les curés réagissent de toutes leurs forces comme l'église leur en fait un devoir, contre les mariages contractés entre parents si rapprochés, mais il est des circonstances où, pour le bien des intéressés et l'honneur des familles, et la sauvegarde de la morale publique, ils sont obligés de faire de semblables mariages, après avoir obtenu du Pape toutes les dispenses requises en pareil cas. On nous rendrait donc un véritable service en éliminant du Code ces deux articles qui, à mon avis, n'auraient jamais dû y être introduits.

L'article 127 pourrait être maintenu, mais formulé comme suit : 127 *Les empêchements du mariage admis d'après*, etc. Les règles catholiques concernant nos empêchements dirimants de mariages et notre droit d'en dispenser y sont reconnus et suffisamment sauvegardés. Je ne verrais donc aucun inconvénient à garder cet article, en y faisant la légère modification que je suggère.

En vous souhaitant succès, je demeure bien sincèrement.

Votre tout dévoué serviteur,

† L. Z., Ev. de St. Hyacinthe.

Montréal, 29 Fév. 1880.

Mon cher Monsieur,

Je crois en effet que l'article 127 constate suffisamment le droit de dispenses et que votre plan de faire légaliser les mariages en question en corrigeant l'article 125 sera pour le mieux.

Je vous souhaite succès et suis votre tout dévoué.

(Signé,)

† EDOUARD CHS., Ev. de Montréal.

Sherbrooke, 1er Mars 1880.

D. GIROUARD, Ecr, M P, Ottawa.

Monsieur,

Je crois qu'il suffit d'abroger l'article 125 du Code de manière à légaliser le mariage dont il est question au Parlement Fédéral ; je suis d'opinion aussi que le droit de dispenser est suffisamment sauvegardé par l'article 127.

Mais, ne serait-il pas à propos d'abroger en même temps l'article 126 qui prohibe le mariage entre l'*oncle* et la *nièce*, la *tante* et le *neveu* ?

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre dévoué serviteur,

(Signé) † ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.

ARCHEVECHE DE QUEBEC.

Québec, 1er Mars 1880.

D. GIROUARD, Ecr, M P, Ottawa.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 28 février : 1o Il serait fort à désirer que le bill concernant les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs fut passé tel que proposé en second lieu par vous, car il servirait non seulement pour la province de Québec, mais aussi pour tout le Canada ;

2o En vous contentant d'abroger la seconde partie de l'article 125 du Code Civil du Bas Canada, vous pourvoyez sans doute d'une manière satisfaisante à légaliser les mariages pour notre province, mais non pour les autres, et chacune d'elles viendra à son tour demander une loi plus ou moins contraire aux règles de la discipline ecclésiastique catholique.

Chez nous, l'article 127 laisse subsister l'empêchement jusqu'à ce qu'il ait été levé par une dispense, mais en sera-t-il de même dans les autres provinces ?

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très dévoué serviteur,

(Signé) † E. A., Arch. de Québec.

Cie. de Télégraphe de Montréal, } 2 Mars, 1880.

(Télégraphe de Rimouski à D. Girouard.)

Lettre reçue ce matin ; votre proposition suffira et me satisfait.

† EVÊQUE DE RIMOUSKI.

Evêché des Trois-Rivières, } 5 Mars, 1880.

D. GIROUARD, Ecr., M. P.

Mon cher Monsieur,

Je regrette que votre projet de loi pour la reconnaissance légale des mariages entre beau-frères et belles-sœurs ne puisse passer tel qu'il a été proposé. Cependant, l'abrogation de cette prohibition de l'article 125 du C. C. étant favorable à la liberté de l'Eglise, je n'ai pas objection à ce qu'elle soit faite purement et simplement, laissant la dispense de cet empêchement comme celle des autres empêchements aux autorités telles que désignées dans l'article 127.

Sur ce, je prie Dieu de vous avoir en sa sainte garde et je demeure

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé) † L. F.
Evêque des Trois-Rivières.

Bracebridge, Ontario, 5 mai 1880.

M. D. GIROUARD, M.P., Ottawa,

Monsieur,

Quoiqu'en règle générale, le mariage d'un homme avec la sœur de sa femme décédée soit prohibé par l'église catholique, jusqu'à présent, nous sommes dans la nécessité de recourir à Sa Sainteté le Pape pour qu'il accorde les dispenses nécessaires à ces mariages. Je considère donc qu'il est utile d'établir que l'état reconnait la validité de ces unions, et j'approuve hautement la teneure de votre bill. Je désire qu'il passe tel qu'il est. Dans le cas où le premier proviso ne serait pas admis, essayez de faire passer le second.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre dévoué serviteur,

† JEAN FRANCOIS JAMOT,
Evêque de Sarepta,
Vicaire Apostolique du Nord-Ouest Canadien.

Palais Episcopal de Toronto, } Toronto, 4 mars 1880.

D. GIROUARD, Esq.,

Cher Monsieur,

Je suis d'opinion qu'un catholique peut voter en faveur du bill en question, d'autant plus que l'Eglise Catholique accorde pour des raisons graves des dispenses qui permettent d'épouser sa belle-sœur.

Il peut se rencontrer des inconvénients très sérieux lorsqu'une dispense est accordée par l'Eglise, et qu'elle ne l'est pas par l'Etat.

L'Etat considère comme illégal, nul et de nul effet, une union que l'Eglise regarde comme valide par la dispense qu'elle en a accordée ; de plus l'Etat considère comme illégitime les enfants issus de ce mariage, et il établit qu'ils se trouvent incapables d'hériter des biens de leurs parents.

Au sujet de la clause concernant les dispenses, je pense que dans un parlement comme celui qui siége à Ottawa, les députés catholiques devraient considérer comme leur devoir, de mettre fin à cette objection vu qu'il est à supposer que lorsque la chose sera nécessaire, un catholique obtiendra toujours une semblable dispense de son Evêque ou du Pape.

Il serait sage de maintenir le proviso qui spécifie qu'on ne pourra forcer aucun ministre de célébrer un mariage contre les règles de son Eglise.

Un député catholique qui se ferait un scrupule de donner son vote en faveur de ce bill, peut s'abstenir de voter.

J'ai l'honneur d'être,
Votre dévoué serviteur,

† JOHN JOSEPH LYNCH,
Archevêque de Toronto.

On remarque le passage suivant, dans une lettre adressée à la commission Royale sur la loi du mariage, par les archevêques et les évêques catholiques d'Angleterre :

....

3o. Par rapport à la question du mariage entre un homme et sa belle sœur, question qui a fait l'objet d'un long débat, nous sommes d'opinion que les relations de parenté, qui existent entre ces deux parties constituent un empêchement dirimant ; mais il peut se présenter des cas graves et alors le comité ecclésiastique juge à propos de faire disparaître ces empêchements par une dispense.

Au nombre des raisons, qui font en agir ainsi, sont : pour empêcher de plus grand maux ; protéger une réputation ou réparer les atteintes qui lui ont été faites, la difficulté de contracter une autre union, les enfants nés ou à naître, etc.

Bien que ces cas soient comparativement rares, ils se rencontrent parfois et nous aimerions à voir disparaître les obstacles qui s'opposent à la passation d'un bill dont le but est de remédier à ce qui peut susciter des cas de conscience graves.

(Signé)

† HENRY EDWARD MANNING,
† THOMAS JOSEPH BROWN,
† WILLIAM BERNARD ULLATHORNE
† THOMAS GRANT,
† WILLIAM TURNER,
† JAMES BROWN,
† ALEXANDER GOSS,
† WILLIAM VAUGHAN,
† WILLIAM CLIFFORD,
† FRANCIS KERRIL AMHERST,
† RICARDUS ROSKELL,
† ROBERT COUNTHWAITE.

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous n'avons plus qu'à féliciter M. Girouard, sur la manière excessivement habile avec laquelle il a conduit cette mesure délicate. Il y a mis le tact d'un homme politique et la science d'un jurisconsulte.

ACTUALITES.

L'hon. M. Chapleau doit rencontrer à onze heures et demie ce matin le comité nommé par la Corporation pour conférer sur le terminus du chemin de fer.

—

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes de commissaires pour la décision sommaire des petites causes, savoir :

MM. Hubert Lemay, Narcisse Courtemanche, Joseph Laplante, Pierre Ménard, Joseph Labossière, sénior, Charles Larivière, François Xavier Paradis, dans la paroisse de Saint-Jude, comté de Saint-Hyacinthe.

MM. Joseph Nérée Lambert, rentier, Ferdinand Trudel, MD., François Noël Marchand, Tiburce Lafontaine, Ernest Rinfret, marchands, Narcisse Trépanier, et Ephrem Proteau, cultivateurs, dans la paroisse de Saint-Stanislas, comté de Champlain.

MM. F. X. Destrempes, Norbert Goulet, Hercule Sylvestre, François Marcoux, Octave Désy, C. N. Paquin, et Prosper Allard junior, dans la paroisse de Saint Cuthbert, comté de Berthier.

MM. Joseph Dansereau, fils de Michel, bourgeois, Ferdinand Vézina, manufacturier, Norbert Guertin, Honoré Pigeon, Alphonse Chagnon, Maxime Larose, Louis Boisseau, cultivateurs, dans la paroisse de Verchères, comté de Verchères.

—

Il est rumeur, que cédant aux instances de plus en plus pressantes des électeurs de Chicoutimi Mr Beaudet sera pour ainsi dire forcé de reconsidérer sa décision de ne pas briguer les suffrages de ce comté. S'il accédait à la demande des électeurs cela réglerait des difficultés politiques sérieuses. Il serait sans doute élu par acclamation, car les autres candidatures s'effaceront —au moins espérons-le — devant celle qui semble réunir les plus grandes chances de succès. *Le Canadien.*

—

Samedi, le 20 du mois courant, la banque des Marchands fermera sa succursale en cette ville. Et le lundi suivant, le vingt-deux courant, comme on peut le voir par une annonce, qui parait dans une autre colonne, M. A. A. Taillon ouvrira une nouvelle maison, qui sera connue sous le nom de " Banque du District de Richelieu." Nous l'avons dit, l'habilité de M. Taillon, comme financier, est une promesse de succès, et, sous sa direction, la nouvelle banque offre toutes les garanties possibles. Nous n'avons aucun doute qu'il recevra l'encouragement de tous les hommes d'affaires. Cette nouvelle banque recevra tous les dépôts qu'on voudra bien lui confier et elle escomptera des billets depuis cinq dollars en montant, à un taux raisonnable. Nous souhaitons à M. Taillon tout le succès qu'il mérite dans sa nouvelle entreprise.

M. Taillon représente les Compagnies d'Assurance La Royale (anglaise,) La Citoyenne et la " British America."—*Le Sorellois.*

Rapports et Reproductions.

Memorial Necrologique.

C'est avec autant de surprise que de chagrin que nous avons appris la mort, arrivée subitement dimanche matin, de l'Hon. M. L H. Holton, M. P. Le défunt qui s'était couché en parfaite santé samedi soir, à l'hôtel Russsell, Ottawa, a du être emporté par une maladie de cœur ; car on l'a trouvé mort dans son lit.

Nous n'avons pas besoin de recourir aux termes de convention pour faire l'éloge du défunt qui jouissait du respect universel. Il fut l'un des adversaires constants du parti conservateur, mais il fut toujours parmi les hommes politiques, l'une des figures les plus honnêtes et les plus sympathiques et nous n'aurons que de bons souvenirs à conserver de ce brave citoyen qui joua un grand rôle dans la conduite des affaires publiques. Il fut l'âme, le Mentor de son parti, qui, dans ses longues années d'épreuve, vécut et se maintint souvent par ses largesses. En Chambre, il était un guide sûr et expérimenté dans cette procédure si compliquée et si méticuleuse, et ses avis faisaient autorité auprès de ses amis comme de ses adversaires.

L'Hon. M. Luther Hamilton Holton, député de Chateauguay, est né à South Leeds, Ontario, en octobre 1817, ce qui lui faisait 63 ans d'existence. Il vint s'établir à Montréal en 1826 et la fortune n'a cessé de lui sourire depuis ; car il laisse une riche succession. C'est en 1863 que l'honorable M. Holton est arrivé à l'apogée de ses succès lorsqu'il entra dans le Cabinet Sandfield MacDonald Dorion. Il eut naturellement à subir le sort de son parti et il ne fut ministre des Finances que depuis mai 1863 à mars 1864.

M. Holton a été l'un des directeurs du Grand Tronc depuis 1852 à 1857. Il a été à plusieurs reprises président de la Chambre de Commerce et de la Banque d'Epargnes. Il a été Commissaire du Hâvre, Directeur de la Banque de la Cité, membre de la Corporation de Montréal, Conseiller Législatif pour la Division Victoria, depuis septembre 1862 jusqu'à mai 1863, époque où il résigna pour prendre le portefeuille des finances.

Il avait été auparavant commissaire des Travaux Publics pendant quarante-huit heures, en 1858 dans le ministère Brown-Dorion. Il fut le représentant de Montréal de 1854 à 1857, quand il fut défait.

Il représentait le comté de Chateauguay depuis le mois de mai 1863. Il siégea, en outre à la législature locale de Québec de 1871 à 1874, comme représentant de la division Centre de Montréal.

Bulletin Judiciaire.

COUR SUPÉRIEURE.

28 Février 1880.

Papineau, Juge.

Jugé :—Que l'on ne peut exécuter sur les biens de la communauté un jugement rendu contre la femme personnellement.

Jules Tremblay vs. Dame L. O. Brunet et vir., et Ludger Leroux, opposant.

Jules Tremblay, créancier de la Défenderesse, en vertu d'un acte authentique consenti par elle, avant son mariage avec le présent Défendeur, l'a poursuivie pendant la communauté avec celui-ci, sans demander condamnation personnelle contre lui. Il n'était assigné que pour assister son épouse et l'autoriser à ester en justice.

La dette de la Défenderesse étant devenue dette de la communauté par son mariage avec le Défendeur, sans contrat de mariage pouvait être poursuivie soit contre la communauté, soit contre la femme personnellement.

Le Demandeur a préféré poursuivre la femme personnellement et il a obtenu condamnation contre elle personnellement le 31 Mars 1879.

C'est ce jugement qu'il a tenté de faire exécuter et qui suscite une opposition de la part de son second mari le Défendeur Leroux.

Leroux, dans son opposition, allègue que les immeubles saisis n'appartiennent pas à la Défenderesse, mais à la communauté dont il est le chef et contre laquelle aucun jugement n'a été obtenu.

Que les immeubles ont été acquis durant la communauté, suivant l'acte d'achat qu'il produit, et qu'ils ont été saisis en la possession de la communauté en vertu d'un jugement rendu contre la défendenderesse pour une dette par elle contractée avant l'existence de la communauté. Le Demandeur conteste cette opposition sur une défense en droit fondée sur les dispositions suivantes :

1o La communauté est responsable de la dette en question.

2o Un créancier qui a jugement contre un associé, pour une dette de la société dont, celui-ci fait partie, peut en exécution de ce jugement faire saisir les biens de la société, art. 1838, c.c.

3o Il ressort du jugement et de l'opposition que le Défendeur opposant était partie à ce jugement et que ce dernier a de fait été rendu contre la communauté.

Le jugement n'a pas été prononcé contre le Défendeur qui n'était en cause que pour assister son épouse et pour la voir condamner légalement.

La femme ne représente pas la communauté entre mari et femme.

Le mari seul comme chef de la communauté représente celle-ci.

La femme peut bien être poursuivie et condamnée pendant la communauté pour une dette par elle contractée avant la communauté et qui est même tombée dans cette communauté, pourvu que la date de la dette soit authentique, mais cette condamnation ne peut être exécutée que sur les biens personnels de la femme et après la dissolution de la communauté.

Le jugement en question aurait bien pu être pris contre le mari si la demande eût été dirigée contre lui, ou il aurait pu être subséquemment déclaré exécutoire contre lui sur demande à cet effet, mais le mari n'a jamais été partie au jugement, aucune condamnation n'est intervenue contre lui, il était assigné seulement afin que son épouse fût condamnée légalement, non pour devenir responsable de la dette.

Le mari n'étant pas condamné ne doit pas subir l'exécution, et il la subirait si l'on faisait saisir pendant la communauté un bien de celle-ci dont seul il a la disposition tant que dure la communauté.

L'opinion de Pothier est expresse sur ce point, et elle est conforme à l'esprit et à la lettre de notre droit.

Comm., No. 242. "Quoique le mari deviennent débiteur des dettes de la femme qu'il a épousée, les créanciers de la femme, quoiqu'ils eussent un titre exécutoire contre elle ne peuvent procéder contre le mari par voie d'exécution, qu'ils n'aient au préalable obtenu sentence contre lui, *qui le condamne au paiement* ou, ce qui revient au même, qui déclare *exécutoires contre lui* les titres que les créanciers ont contre sa femme."

Le Demandeur a cité au soutien de sa défense en droit l'art. 1838 du Code Civil, qui permet de saisir les biens d'une société en vertu d'un jugement rendu contre un membre de telle société.

Cet article n'est pas applicable à la société existante entre deux conjoints par mariage, qui est assujettie à des règles différentes de celles des sociétés ordinaires, et particulièrement à raison de la puissance maritale, qui donne pouvoir au mari de disposer seul et à son gré des biens de la communauté, pourvu qu'il ne le fasse pas en fraude des droits de sa femme.

La défense en droit est renvoyée avec dépens.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRES SAINT-PERE LE PAPE LÉON XIII

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et communion avec le Siège apostolique.

—

A nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et communion avec le Siège apostolique

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

Le mystérieux dessein de la sagesse divine que Jésus-Christ, le Sauveur des hommes, devait accomplir sur terre, a eu pour objet de faire que Notre-Seigneur restaurât divinement par Lui et en Lui le monde, qui vieillissait comme frappé de vétusté. C'est ce que l'apôtre saint Paul a magnifiquement exprimé par une grande parole, lorsqu'il écrivait aux Ephésiens : ....*Le sacrement de sa volonté .. c'est de restaurer dans le Christ toutes les choses qui sont au ciel et sur la terre.*(1) Et, en effet, lorsque le Seigneur Jésus Christ décida d'exécuter l'ordre que lui avait donné son Père, aussitôt, chassant la vétusté, il donna à toutes choses comme une nouvelle forme et un nouvel aspect. Car les blessures que le péché de notre premier père avait faites à la nature humaine, Lui-même les guérit : tous les hommes qui par la nature, étaient fils de la colère, il les rétablit en grâce avec Dieu ; il les amena à la lumière et à la vérité ; ils étaient chargés de toutes sortes d'impuretés, il les renouvela par l'infusion de toutes les vertus, et leur ayant rendu l'héritage de la béatitude éternelle, il leur donna l'espoir certain que leur corps mortel et caduc serait un jour participant de l'immortalité et de la gloire céleste. Puis, afin que de si remarquables bienfaits demeurassent sur la terre aussi longtemps que les hommes euxmêmes, ils établit l'Eglise comme dispensatrice de ses dons et, prévoyant l'avenir, il ordonna qu'elle règlerait ce qui pourrait être troublé dans la société humaine, qu'elle rétablirait ce qui pourrait venir à décheoir.

Or, bien que cette restauration divine, dont Nous avons parlé, atteigne principalement et directement les hommes établis dans l'ordre surnaturel de la grâce, néanmoins les fruits précieux et salutaires qui en découlent se sont fait aussi largement sentir dans l'ordre naturel. Aussi la société universelle du genre humain, aussi bien que chaque homme en particulier, en ont-ils partout tiré une grande perfection. En effet, l'ordre social chrétien une fois fondé, il arriva heureusement que tous les hommes et chacun d'eux apprirent et s'accoutumèrent à se reposer dans la providence paternelle de Dieu ; à nourrir l'espoir certain des secours célestes ; ce qui amena, par voie de conséquence, la force, la modération, la constance, l'égalité d'âme provenant de la paix, enfin un grand nombre de vertus éclatantes et de bonnes œuvres. Quant à la société domestique et civile, il faut admirer combien elle en a reçu de dignité, de force et d'honnêteté. L'autorité des princes devint plus équitable et plus sainte ; l'obéissance des peuples plus facile et plus prompte ; l'union des citoyens plus étroite ; plus sûr le droit de la propriété. Bref, la religion chrétienne veilla et pourvut à toutes les choses qui sont considérées comme utiles dans la cité ; si bien que comme le dit saint Augustin, il ne semble pas qu'elle aurait pu apporter plus d'aide pour bien vivre et vivre heureusement, si elle était née uniquement pour préparer et accroître les avantages et les commodités de la vie mortelle.

Mais notre dessein n'est pas d'énumérer tout ce qui a été fait en ce genre ; Nous voulons aujourd'hui parler de la vie domestique, dont le mariage est le principe et le fondement.

Tout le monde sait, vénérables frères, quelle est la véritable origine du mariage. Car, bien que les détracteurs de la foi chrétienne refusent de reconnaître en ce point la perpétuelle doctrine de l'Eglise, bien qu'ils s'efforcent depuis longtemps déjà d'effacer la mémoire de toutes les nations et de tous les siècles, cependant ils n'ont pu ni éteindre ni affaiblir la force et l'éclat de la vérité. Nous rappelons donc des choses connues de tous, et qui ne sont douteuses pour personne, en disant qu'après avoir, au sixième jour de la création, formé l'homme du limon de la terre, et après avoir envoyé sur sa face le souffle de vie, Dieu voulut lui adjoindre une compagne, qu'il tira merveilleusement des flancs de l'homme lui-même, pendant qu'il dormait. Par là, Dieu, qui est la Providence même, voulut que ce couple d'époux fut le principe naturel de tous les hommes, principe par lequel il faudrait en tous temps que se propageât le genre humain, et qu'il se conservât, sans que jamais cessassent les procréations. Et cette union de l'homme et de la femme, afin qu'elle repondît mieux aux très-sages conseils de Dieu, elle s'offrit dès ce temps-là avec deux propriétés principales, et nobles entre toutes, qui furent comme profondément imprimées et gravées, à savoir l'unité et la perpétuité. C'est ce que nous voyons ouvertement déclaré et confirmé dans l'Evangile par la divine autorité de Jésus-Christ, qui affirma aux juifs et aux apôtres que le mariage, par son institution même, devait avoir lieu seulement entre deux êtres, à savoir entre l'homme et la femme ; que des deux il devait se faire comme une seule chair, et que le lien nuptial était, par la volonté de Dieu, si intimement et fermement noué, qu'il ne pouvait être ni rompu ni relâché par quelqu'un d'entre les hommes " L'homme adhérera à la femme, et ils seront deux en une seule chair ; ce don que Dieu uni, que l'homme ne le sépare point (2). "

C'est pourquoi ils ne sont déjà plus deux, mais une seule chair.

Mais cette forme de mariage, si excellente et si haute, commença peu à peu à se corrompre et à périr chez les peuples païens, elle parut même s'obscurcir et s'éclipser jusque dans la race des Hébreux. Car chez eux cette coutume s'était établie, au sujet des épouses, qu'il fût permis à chaque homme d'en avoir plus d'une, et après, comme Moïse, en raison de la dureté de leur cœur, avait eu l'indulgence de leur permettre le pouvoir de répudier, la porte fut ouverte au divorce. Quant à la société des gentils, il paraîtrait à peine croyable de dire quelle déformation et quelle corruption les noces avaient subies, car elles étaient soumises aux flots des erreurs de chaque peuple et des plus honteuses passions. Plus ou moins, toutes les nations parurent ainsi désapprendre la notion et l'orgine du mariage, et c'est pourquoi de toutes parts on édictait sur les noces des lois qui parussent répondre au besoin public, mais non pas celles que réclamait la nature. Des rites solennels, inventés, selon les caprices des législateurs, faisaient que les femmes obtenaient ou bien le nom honnête d'épouse ou bien le nom honteux de concubine.

Bien plus on en était venu à ce point que, par l'autorité des chefs du pouvoir, on décidait qui pouvait se marier et qui ne le pouvait pas, les lois étant de la sorte iniques pour beaucoup, et pour beaucoup injurieuses.

En outre, la polygamie, la polyandrie, le divorce furent cause que le lien nuptial se relâcha considérablement. Il s'éleva aussi une grande perturbation dans les droits et les devoirs mutuels des époux, le mari ayant acquis la propriété de son épouse et lui ordonnant, souvent sans juste cause, de lui donner ses biens, pendant qu'à lui-même il lui était permis de se précipiter dans la licence la plus effrénée, et " de fréquenter les lupanars et les servantes comme si la faute venait de la dignité compromise et non de la volonté qui fait le mal (4)."

La licence de l'homme étant ainsi déchaînée, rien n'était plus misérable que la femme, rabaissée à ce point d'humiliation qu'elle était tenue pour ainsi dire comme un instrument acheté pour assouvir la passion ou pour obtenir une postérité. On n'eut même pas honte de vendre et d'acheter des femmes pour le mariage, ainsi que l'on fait pour des choses corporelles, (5) ; en même temps on donnait au père et au mari la faculté d'infliger à la femme le dernier supplice. Sortie de tels mariages, la famille devenait nécessairement ou bien la propriété du gouvernement, ou bien le domaine du père de famille, à qui les lois donnaient, en outre, le pouvoir non-seulement de faire et de rompre à son gré les mariages de ses enfants, mais d'exercer sur euxmêmes un barbare pouvoir de vie et de mort (6).

Mais enfin un soulagement et un remède furent divinement appliqués à tant de vices et à tant d'ignominies dont les mariages étaient souillés ; Jésus-Christ, voulant rétablir la dignité humaine et perfectionner les lois mosaïques, montra un souci du mariage, qui ne fut ni la première ni la dernière de ses sollicitudes ; car il voulut ennoblir par sa présence les noces de Cana en Galilée, et il les rendit mémorables par le premier des prodiges qu'il mit au jour (7). C'est pourquoi les commencements d'une nouvelle sainteté dans les mariages des hommes paraissent dater de ce jour-là. Ensuite il ramena le mariage à la noblesse de sa première origine, soit en réprouvant les mœurs des Hébreux, qui abusaient de la multiplicité des épouses et de la faculté de les répudier, soit, surtout, en prescrivant que personne n'osât dissoudre ce que Dieu avait joint par un lien d'union perpétuel.

C'est pourquoi, après avoir écarté les difficultés apportées en cette question par les institutions mosaïques et prenant le rôle de législateur suprême, il décréta sur les époux ce qui suit : " Or, je vous dis que quiconque aura renvoyé son épouse, hors le cas de fornication, et en aura pris une autre, celui-là commet un adultère, et celui qui aura pris cette femme renvoyée commet aussi un adultère (8)."

Or, ce qui a été décrété et établi par l'autorité de Dieu sur les mariages, les apôtres, messagers des lois divines, l'ont confié en termes plus explicites et plus clairs encore à la tradition et aux lettres. Or, il faut rappeler ce que, fidèle à l'enseignement des apotres, " les saints Pères, les Conciles et la tradition universelle de l'Eglise nous ont toujours appris (9)," à savoir que Notre Seigneur Jésus Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement ; qu'il a fait en même temps que les époux entourés et fortifiés par la grâce céleste, fruit de ses mérites, puissent acquérir la sainteté dans le mariage même, et qu'en ce mariage rendu conforme au modèle de son mariage mystique avec l'Eglise, il a rendu plus parfait l'amour qui vient de la nature (10) et il a serré plus étroitement par le lien de l'amour divin la société de l'homme et de la femme qui est, de sa nature, individuelle.

" Maris, dit saint Paul aux Ephésiens, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle afin de la sanctifier. Les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps... car jamais personne n'a haï sa chair, mais il la nourrit et la soigne comme le Christ l'Eglise, parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Ce sacrement est grand ; je dis dans le Christ et dans l'Eglise (11) "

Les apôtres nous ont appris de même que l'unité et la fixité perpétuelle, qui était requise à l'origine des noces, Jésus-Christ a voulu qu'elle fût sainte et qu'on ne la violât en aucun temps. " A ceux qui sont unis par le mariage, " dit encore saint Paul, " je dis, ou plutôt ce n'est pas moi, c'est le Seigneur : que la femme ne doit pas s'éloigner de son mari ; que si elle s'en retire, qu'elle reste sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari (12)." Et encore : La femme est liée à la loi, tant que vit son mari ; que si son mari vient à mourir, elle est libre (13)." C'est donc pour ces motifs que le mariage est un grand sacrement (14, " honorable en tout (15)," pieux chaste, à révérer, parce qu'il renferme l'image et la signification des choses les plus élevées. Mais ce n'est pas seulement dans ce que nous avons rappelé que git la perfection chrétienne et la plénitude du mariage ; car il a été proposé tout d'abord à la société nuptiale quelque chose de plus haut et de plus noble qu'il n'en avait été auparavant ; il lui est ordonné, en effet, de viser, non pas seulement à la prorogation du genre humain, mais à l'enfantement d'un peuple pour l'Eglise, d'un peuple de concitoyens des saints et de serviteurs de Dieu (16), afin qu'un peuple fût procréé et élevé pour le culte et la religion du vrai Dieu et de notre Sauveur Jésus Christ (17).

[1] Ad. Ephes., I, 9-10.

[2] Matth. XIX, 5-6.
[3] Matth. XIX, 8.
[4] Hieronym. Oper. tom. 1, col. 455.
[5] Arnomb. adv. Gen. 4.
[6] Dionys. Hallcar. lib. II, c. 26, 27.

[7] Joan. II.
[8] Matth. XIX, 9.
[9] Trid. sess. XXIV, in pr.
[10] Trid. sess. XXIV, cap. de reform matr.
[11] Ad Ephes. V, 25 et seqq.
[12] I Cor. VII, 10-11.
[13] Ibid. v. 39.
[14] Ad. Eph. V. 32
[15] Ad Heb. XIII, 4.
[16] Ad. Eph. II, 19.
[17] Catech. Rom. cap. VIII.

Petite Gazette.

Dans une gargote de troisième ordre. Un client a probablement demandé un journal, lorsque le garçon qui l'apporte, s'écrie :

—Voilà la *Justice* !

Immédiatement tous les consommateurs prennent la porte en se bousculant.

—

Le sentiment de l'exactitude :

Dernièrement un chef de gare, était sur le point de trépasser. Il demande bravement au médecin, combien de temps il lui reste à vivre.

—Deux heures ! fait le docteur. Quelques minutes après, la famille entrait dans la chambre du malade.

—Mes chers enfants, fait celui ci, ayez du courage...ça va finir...Oui, je le sais, le docteur me l'a dit, je serai aux pieds de l'Eternel par trois heures trente-cinq !

—

Le rêve de Toto, c'est une boite de couleur.

—Sois sage quatre jours de suite lui dit son père, et tu l'auras !

Oui mais, quatre jours !... la figure de Toto exprime que c'est impossible !

—Papa, dit sa petite sœur, est-ce que nous pouvons faire ça à nous deux ?

—

Une concierge fait visiter à des étrangers l'appartement d'un de ses locataires, et leur montre la beauté de l'ameublement.

—Ce sont des fauteuils anciens ? demandent les visiteurs.

—Oui, ce sont des fauteuils Louis quatorze, quinze ou seize.

NAISSANCE.

—A St. André Avellin, comté d'Ottawa, le 12 courant, la Dame de H. N. Raby, Ecr., N.P., une fille.

DECES

—Décédé subitement, samedi dernier, 13 courant, à l'âge de 60 ans environ, M. Antoine Mallet, marchand à St. Urbain (comté de Chateauguay).

Avis de l'enterrement sera donné ultérieurement.

ON A BESOIN d'un garçon dans un magasin d'armes. Il faut qu'il demeure chez ses parents et sache l'anglais et le français. Inutile de se présenter sans recommandation.
A. BONNEVILLE, 227, rue Notre-Dame.
158

ON DEMANDE DES TOURNEURS EN FER. On donnera $2 00 par jour à des ouvriers de première classe.
E. C. GILBERT & FILS.
15 Mars. 158—3 p

ON DEMANDE à échanger pour des Marchandises quelconques, quatre lots de terrains propres à la construction, un coffre-fort et une inscription hypothécaire d'un petit montant. S'adresser à " F" bureau de *La Minerve*.
11 Mars. 155—1 p

MM. TOWNSEND & HUDSON annoncent qu'ils ont en main un grand assortiment de Lits de Plume, Matelas en Crin et en Laine, Oreillers, Lits à Ressort, etc., qu'ils vendront à bon marché pour argent comptant et à grand sacrifice. Encouragez les Manufactures Canadiennes.
458, *rue Notre-Dame et* 46, *rue Bonaventure.*
20 aout.—267

M. T. BOURDEAU, autrefois de la maison WEBER & CIE. de la rue Notre-Dame, est maintenant l'agent de MM. LAURENT, LAFORCE & CIE. Il profite de cette occasion pour informer ses pratiques que la maison dont il est l'agent a toujours en main un assortiment complet d'orgues et de pianos qu'il vendra à des prix raisonnables. Toute commande devra être adressée à
M. T. BOURDEAU. No. 237, rue Notre-Dame, Montréal.
11 mars.—155 us

ON GAGNE à acheter ses meubles maintenant, et les avoir emmagasinés gratis d'ici au 1er Mai. Les prix seront certainement plus élevés, car le bois augmente en valeur, toutes les semaines. Avant d'acheter allez examiner le stock de Wm. KING, No. 54, Rue Craig, et après le 15 Mars, au No. 652, Rue Craig, en face de Rogers & King.

800 Poêles de cuisine, 60 Poêles de fourneau avec bouilloire. Ustensiles de cuisine ; Fourniture de maison ; Peinture, Huile, Vernis, Vitres, etc., etc., à vendre à bon marché à la maison
AUGUSTE COUILLARD, Marchand de fer, 283, 5, 7 et 9, rue St. Paul, Montréal.
151 k

CLUB CANADIEN DE MONTREAL
40, Rue Berri.
Une assemblée générale spéciale des membres actionnaires et souscripteurs de cette corporation aura lieu dans les salles du Club, LUNDI, le 15ème jours de Mars courant, à HUIT heures P. M., pour prendre en considération l'opportunité d'acquérir un immeuble pour les fins de la dite corporation.
Par ordre du Bureau des Directeurs,
J. B. A. LANCTOT.
Montréal, 12 mars 1880.—157 d

BEGAIEMENT.
Guérison garantie en trois semaines.
Le Dr. LABERGE successeur et seul propriétaire de la méthode DELON ouvrira son premier cours LUNDI, le 15 MARS, au No. 951, Rue Ste. Catherine. Pauvres *gratis*.
9 Mars. 163—us p

Corporation de la Ville de St. Jérome.
REGLEMENT No. 88
Pour encourager l'industrie.
Il est ordonné et statué par règlement comme suit :
Le Conseil de cette municipalité exemptera par résolution, des taxes municipales ou les commuera pour une période ne dépassant pas vingt-cinq ans, toute personne qui voudra y exercer une industrie ou y exploiter une fabrique quelconque et le terrain sur lequel elles seront érigées, lorsque ce conseil jugera cette industrie ou exploitation assez importante pour mériter cette exemption ou commutation.
Donné à St. Jérome, ce troisième jour de Novembre mil huit cent soixante et dix-neuf.
GODF. LAVIOLETTE, Maire.
CHS. MORANDVILLE, Secrétaire.
14 Janvier. 107

Vers Solitaires.
Le Remède Suisse est la seule guérison. Dans 24 heures les plus mauvais cas sont parfaitement guéris.
LE REMEDE ALPINE
CONTRE LE VER SOLITAIRE
Prix, $1 50 par bouteille.
LAVIOLETTE & NELSON, Montréal, Agents pour le Canada.
11 Mars. 155—r

Avis.
Montréal, 1er Novembre 1879.
CALIXTE LAVALLÉE, Ecr.,
Cher Monsieur,—Sachant que comme pianiste et professeur éminent, vous connaissez les mérites des principaux Pianos du jour, et comme on réclame pour plusieurs l'honneur d'être placé au premier rang, veuillez être assez bon de me donner votre opinion sur les qualités de chacun d'eux, par rapport au *son*, à la *force* et à la perfection du mécanisme, et dans votre opinion lequel est adopté de préférence pour les concerts ou les salons, et pourquoi le WEBER semble si généralement préféré par les principaux musiciens, artistes et vocalistes d'aujourd'hui.
Votre, sincère,
NEW YORK PIANO C
Québec, Novembre 1879.
Messieurs,
Parmi les principaux pianos que j'ai vu je considère que le Weber de New-York occupe la première place. Ses qualités prédominantes et l'élasticité de son toucher, son timbre puissant, pur et sympathique, et l'absence totale de tout son métallique comme on le rencontre souvent dans les pianos sortis d'autres bonnes fabriques, et que l'on recherche afin de donner un éclat factice à l'instrument. En somme, le Weber est le piano que chaque artiste choisira de préférence à tous les autres à cause des brillantes qualités ci-dessus mentionnées, et il n'y a aucun doute que lorsqu'il sera connu par tout le Canada, il s'acquerra la considération de nos artistes et de nos plus célèbres musiciens qu'il possède déjà aux Etats-Unis et dans les centres musicaux de l'Europe
Je demeure, etc.
CALIXA LAVALLEE.
111

TELEGRAPHIE.

CANADA.

Québec, 13—M. George Frévil, J. P., a été élu unanimement préfet du comté de Gaspé.

Une bibliothèque vient d'être ouverte pour les jeunes gens, au presbytère de l'Eglise St Patrice de cette ville.

Une maladie épidémique sévit en ce moment sur les chevaux, et un grand nombre de ces animaux en sont atteints.

Un jeune homme de Québec, fils aîné de M. Brown, maître pilote, s'est noyé en mer. Il était à bord du *Wimmerva* et pendant une tempête, il est tombé à la mer. Tous les efforts faits pour le sauver ont été infructueux.

Ottawa, 13—Sir A. T. Galt repart pour l'Europe le 26 de ce mois. Il va représenter le gouvernement fédéral en Angleterre.

Hier soir, Sir Charles Tupper et Lady Tupper ont donné un diner à un certain nombre de membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Les galeries de la Chambre des Communes étaient littéralement envahies hier soir; des centaines de personnes n'ont pu trouver de places. Une dame s'est évanouie et on lui a aussitôt prodigué les soins nécessaires.

L'enquête au sujet du meurtre de Lucan s'est continuée, hier matin, au Palais de Justice. Martin Hagan, qui a passé la soirée précédant le meurtre avec W. Donnelly, a fait sa déposition.

On a eu beaucoup de peine à lui arracher quelques déclarations, tellement il paraissait dominé par la crainte. Il a toutefois corroboré en partie le témoignage de W. Donnelly.

On pensait que le livre contenant les signatures des membres du comité de vigilence serait produit à l'enquête, mais les autorités qui avaient d'abord l'intention de le faire ont changé d'avis.

Hier, tous les prisonniers impliqués dans le crime ont été photographiés. Ils ont posé sans la moindre répugnance.

Ottawa, 13—Les marchands de bois constatent avec plaisir que la prochaine saison de vente sera très fructueuse. Presque tous les propriétaires de scieries ont vendu beaucoup à livrer et ils seront obligés de travailler jour et nuit pour arriver à faire leurs fournitures en temps utile.

Plusieurs américains parcourent en ce moment les campagnes environnantes et achètent un grand nombre de chevaux pour les marchés de New York et de Boston.

AMERIQUE.

New-York, 13—Le vapeur *Australia* de la ligne Anchor, parti de Londres le 14 février, est arrivé ici, avant hier seulement. Le 17, un accident survenu à l'une de ses machines a été la cause que la traversée a été si longue. Pour comble de malheur, le navire a été assailli par une affreuse bourrasque au large des bancs de Terre-Neuve, mais il n'a pas beaucoup souffert et la traversée n'a été marquée par aucun autre accident.

Le steamer hollandais *Rotterdam*, arrivé le même jour, a rencontré de gros temps, pendant la majeure partie de sa traversée qui a durée 18 jours. Plusieurs matelots ont été blessés pendant la tempête et le capitaine a failli être emporté par une vague.

Une dépêche de Mexico, annonce que le 21 février, à 7 heures du soir, vingt hommes armés, s'introduisirent par les portes et les fenêtres de l'imprimerie, *Polyglote*, ou se publie le journal *El Republicano*. Le rédacteur en chef du journal et plusieurs ouvriers ont été blessés, mais ils ont réussi cependant à se soustraire aux coups de leurs assaillants, à l'exception d'un excellent compositeur nommé Ceyado qui est tombé le front traversé par une balle, le crâne ouvert et un bras fracturé. La police est enfin arrivée, mais tous les assaillants avaient disparus.

Pendant que plusieurs de ces malfaiteurs menaçaient les ouvriers, d'autres brisaient les formes du *Républicano*, mettaient en pièces les boîtes à caractère et éparpillaient sur le sol tout ce qu'ils purent trouver sous leurs mains. La police fait d'actives recherches pour connaître les auteurs de cet attentat.

New-York, 13—Le montant des sommes recueillies pour les Irlandais, dans les bureaux du *Herald*, s'élève à $287,000.

Les différentes fabriques de pianos de New-York, doivent fermer lundi, leurs ouvriers s'étant mis en grève et ne voulant point retourner au travail avant d'avoir obtenu l'augmentation de salaire qu'ils demandent. Ils sont au nombre d'environ 14,000.

Albany, 13—La glace s'est formée rapidement depuis deux jours, dans la rivière Hudson. Les vapeurs ont été obligés de suspendre leurs voyages.

San Francisco, 13—L'agitateur Irlandais Denis Kearny, a été arrêté hier matin, par la police. Il est accusé d'avoir tenu des propos séditieux dans un *meeting* qui a eu lieu les jours derniers.

Kearney a pu fournir caution et a été relaché dans la journée.

Philadelphie, 13—M. de Lesseps a été l'objet d'une magnifique réception en cette ville ou il n'a fait cependant que passer. Il est reparti le même jour pour San Francisco en s'arrêtant à St. Louis, Denvers et autres villes. Pendant l'absence de son mari, Mme de Lesseps a accepté l'hospitalité que lui a offert Mme Tangerich, de cette ville.

EUROPE.

Paris, 13—La vente des magnifiques collections de tableaux des maîtres anciens de la galerie du prince Demdoff San-Donato, commencera lundi prochain et se continuera pendant trois jours. Tous les musées importants et les grandes galeries d'Europe seront représentées à cette vente par des délégués.

M. W. H. Vanderbilt a acheté pour $6000 une aquarelle de Détaille représentant l'intérieur de la Tour de Londres, et $5000 deux petits tableaux de Vibert. Ces œuvres sont exposées rue Lafitte.

Les députés de la droite ont tous voté contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur.

Au nombre des membres de la gauche qui ont également voté contre cet article se trouvent MM. Jules Simon, Dufaure et Laboulaye.

Le nonce du Pape à Paris, Mgr Czacki, a eu une longue entrevue avec le Révérend Père Du Lac, supérieur de l'école des Jésuites de Ste Geneviève.

Londres, 13—Le général Drentein, chef de la troisième section de la chancellerie impériale de Russie, vient de donner sa démission.

Londres, 13—Le vapeur *Montana*, parti de New York, est arrivé hier à Queenstown.

Il repartit immédiatement après pour Liverpool et en route s'échoua sur les rochers de *Church Bay*. Quelques-uns des passagers et une partie de l'équipage prirent terre à Holyhead.

Une seconde dépêche nous annonce que le *Mantana* est à la côte, mais qu'on a réussi à sauver les passagers, l'équipage et les malles.

L'avant du navire est plein d'eau, cependant il flotte encore, mais on craint de ne pouvoir le renflouer. L'accident est arrivé à 3 heures du matin et a été causé par un épais brouillard.

Vienne, 13—La chambre basse du Reichsrat, a décidé de discuter le projet de loi relatif à la construction d'un chemin de fer, qui devra traverser les montagnes d'Arlberg. Le ministre du commerce déclare que ces travaux sont nécessaires et qu'ils compléteront le réseau des chemins de fer de l'Autriche, tout en faisant une sérieuse concurrence aux autres lignes chargées de transporter les produits si considérables de la Russie et de l'Arménie.

Berlin, 13—La santé du prince de Bismark s'est bien améliorée. Vendredi dernier il s'est rendu au Palais impérial où il a eu une longue conférence avec l'empereur.

A la dernière séance du Parlement prussien, qui a eu lieu vendredi, M. Lasker a annoncé que dorénavant il n'entendait plus faire partie du parti national libéral.

St Petersbourg, 13—Une commission avait été instituée pour décider du montant de l'indemnité qui devait être accordée à la Russie, par la Turquie, pour avoir maintenu en captivité après la paix, des soldats russes appartenant au contingent asiatique. Cette indemnité a été fixée à 4,696,799 roubles.

Le général Melikoff a ordonné de mettre en liberté un grand nombre de prisonniers politiques qui ont été reconnus innocents.

Madrid, 13—Dans le cas où les jésuites seraient expulsés de France on dit qu'ils ont l'intention de se réfugier en Espagne.

St Petersbourg, 13—Hier une explosion s'est produite dans une fonderie de cette ville, dirigée par M. Lessner. Heureusement que la plus grande partie des ouvriers avaient quitté les ateliers. Cependant on a eu à déplorer la mort de plusieurs personnes. Le bruit de l'explosion a créé une grande excitation dans la ville. Les troupes ont reçu immédiatement ordre de se rendre sur les lieux du sinistre. La confusion fut extrême dans la ville tant que l'on ne connût point les circonstances de l'explosion.

Londres, 13—D'après le *Post*, le prince de Bismark a ordonné de recueillir les documents diplomatiques qui attestent les intentions hostiles de la Russie envers l'Allemage, ainsi que les papiers concernant les propositions faites à la France par Gortschakoff, pour la formation d'une alliance contre l'Allemagne.

NOUVELLES MARITIMES.

Halifax, Le vaisseau cuirassé *Northampton*, portant le pavillon de l'amiral Sir Francis McClintock, et la *Bacchante*, à bord de laquelle se trouvent les deux fils du prince de Galles, ont relâché le 8 de ce mois à la Jamaique.

Les principaux citoyens de Kingston ont donné un grand bal en l'honneur des princes et des officiers de ces deux vaisseaux.

Le *Flamingo* est arrivé à Port-Royal, le 2 courant et le transport *Tamar* est arrivé le 1er et a débarqué le 2e régiment des Indes Occidentales.

VENTE PAR ENCAN

PAR DEROME & BOURBONNIERE.

VENTE HEBDOMADAIRE.

Notre vente hebdomadaire aura lieu à nos salles, No. 83, Rue St. Jacques, MERCREDI, le 17 du courant, à DEUX heures P. M. Entre autres choses, nous offrirons en vente un piano, un orgue, des meubles de salon, six splendides chaises pour salle à diner, une collection rare d'anciennes pièces de monnaie, des poêles de cuisine, des chromos, des machines à coudre, des sofas, des tables à diner avec panneaux, chaises de toutes sortes, argenterie, ameublement de chambre à coucher, etc., etc.

DEROME & BOURBONNIERE, Encanteurs.

83, rue St. Jacques. 153 t

DENTITION DES ENFANTS.

Sirop Calmant de Mme. Winslow.

PRIX.................. 25 CENTS

Pour la Dentition des Enfants

UN REMEDE ANCIEN et CONNU

Il aide beaucoup les progrès de la dentition, en adoucissant les gencives, détruisant toute inflammation, il guérira toute douleur ou spasme et rétablit.

L'ORDRE DANS LES INTESTINS.

Essayez-le, mères de familles, il vous sera d'un grand aide et

VOTRE SANTÉ en BÉNEFICIERA

Nous avons vendu ce remède depuis plusieurs années, et nous pouvons en toute sûreté en dire ce que nous n'avons jamais pu dire d'aucun autre remède: il n'a jamais failli en aucune circonstance de procurer la guérison lorsqu'il a été employé. Nous n'avons jamais reçu aucun reproche de ceux qui s'en sont servi. Au contraire, chacun en est satisfait, et en parle dans les termes les plus flatteurs. Nous parlons dans cette matière, de ce que nous savons, après des années d'expérience, et nous ne craignons pas d'engager notre réputation en garantissant l'accomplissement de nos promesses. L'enfant souffrant ou fatigué trouvera toujours un soulagement quinze ou vingt minutes après qu'il aura pris ce sirop.

Cette précieuse préparation a été employée avec succès en plus de

MILLE OCCASIONS.

Non-seulement il apaise les douleurs chez l'enfant, mais donne des forces à l'estomac, et rend tout le système plus régulier et plus énergique. Il guérit instantanément les

DOULEURS INTESTINALES ET LES COLIQUES.

Nous croyons qu'il est le remède le meilleur et le plus sûr dans toutes les maladies de DYSSENTERIE et de DIARRHEE chez les ENFANTS, causées par la dentition ou toute autre chose. Nous dirons à toutes les mères qui ont des enfants souffrant de leurs dents ou d'autres maladies: "*Ne laissez pas souffrir votre enfant lorsque vous avez à votre disposition un remède très-sûr, qui produit infailliblement la guérison.* Les directions sont avec chaque bouteille. Ayez confiance et pocurez-vous le

SIROP CALMANT de Mme. WINSLOW

Le *fac-simile* "CURTIS & PERKINS," sur l'extérieur de l'enveloppe. Tous les autres ne sont que de fausses imitations. Vendu par tous les Chimistes.

MILTON H. BRISSETTE, Seuls Agents pour la Puissance et Marchands de Parfums et différentes Drogues, 424, Rue St. Paul.

Prix seulement, 25c la bouteille.

23 Mai. 142—a k

Province de Québec, District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Le dixième jour de Mars, mil huit cent quatre vingt.

No. 549.

Présent: L'Hon. Juge Rainville.

"THE TRUST & LOAN COMPANY OF CANADA," corporation légalement constituée par acte du Parlement, ayant son principal bureau d'affaires pour la Province de Québec, dans la Cité et le District de Montréal,

Demanderesse.

vs.

DOSITHÉE ALLARD, de la dite Cité de Montréal,

Défendeur.

IL EST ORDONNE, sur la motion de MM. Judah & Branchaud, avocats de la Demanderesse, en autant qu'il appert par le retour de J. A. Lepallieur, un des huissiers de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation, émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans la Province de Québec, en Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française, dans le papier-nouvelles de la Cité de Montréal, appelé *La Minerve*, et deux fois en langue anglaise, dans le papier-nouvelles de la dite Cité, appelé *The Star*, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande de la dite Demanderesse, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(De par la Cour)

HUBERT, HONEY & GENDRON, P. C. S.

158

AU PUBLIC.

Nous sommes des plus heureux de pouvoir, par la voix des journaux, remercier le public en général pour cette belle part de patronage dont il a favorisé notre maison.

Nous en sommes d'autant plus heureux, Mesdames et Messieurs, que nous avons eu par là une preuve que nos efforts à satisfaire, à contenter et à plaire au public, ont réussi, et c'est par là nous tracer pour l'avenir une ligne de conduite que nous aurons toujours à suivre. Ainsi donc, Mesdames et Messieurs, tous nos efforts seront toujours de faire de notre maison un *emporium* où toutes les classes de la société seront toujours certaines de trouver la marchandise de leur goût et de la qualité voulue, et c'est à des prix défiant la compétion de n'importe qu'elle maison de Montréal.

P. S.—MESDAMES, nous sommes à recevoir tous les jours notre importation nouvelle de marchandises du printemps que nous serions heureux de vous faire voir afin que vous en ayiez le premier choix.

Avec Remerciments

LA MAISON A. PILON & CIE.,

647—Enseigne de la Boule Verte—649

RUE STE. CATHERINE.

DEUIL.

CONSIGNATION

Nous venons de recevoir par le dernier Vapeur, des célèbres manufactures

LONDRILL, WULF & Co., de Bradford, d'Angleterre, et BECHARD, DULUY & Cie., de Lyon, France,

Pour lesquelles nous sommes agents, 38 caisses de leurs superbes tissus de deuil qui sont maintenant installées dans leur département à l'inspection du public. De plus 5 caisses de crêpes de différentes maisons européennes. Ces crêpes ont été choisis sur commande toutes spéciales remises aux agents. Rien n'égale le fini et la couleur inaltérable de ces marchandises.

☞ Une visite est respectueusement sollicitée.

DUPUIS FRERES,

605, Rue Ste. Catherine, coin de la Rue Amherst, à l'Enseigne des "DEUX BOULES NOIRES," Montréal.

A Louer

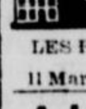

Deux superbes maisons de première classe avec toutes les améliorations modernes, portant les Nos. 416 et 418, Rue Guy.

S'adresser chez

LES REVERENDES SŒURS GRISES.

Coin des Rues Guy et Dorchester.

11 Mars. 155—ds

A LOUER SANS TAXES.

Maison de première classe, No. 26, Rue Berri, $400.

Villas à Hochelaga, $240.

Haut de Maison, No. 520, Rue St. Denis, $12 par mois.

Bas de Maison, No. 490, Rue St. Denis, $10 par mois.

Haut de Maison, No. 18, Rue Moreau, $6 par mois.

Bas de Maison, No. 17, Rue Moreau, $5 par mois.

Haut de Maison, coin des Rues Ontario et St. Charles Borromée, $4, $6, $8 et $10 par mois.

Magasins, coin des Rues Ontario et St. Charles Borromée, $10 par mois.

J. B. ROLLAND & FILS.

Nos. 12 et 14, Rue St. Vincent.

21 Février. 139

A Louer

La belle résidence, No. 85, en haut de la Rue St. Urbain, avec un verger y attenant. Lot 160 x 200. Possession immédiate. S'adresser à

G. N. MONCEL,

Bureau de la Succession Masson, 3, Rue St. Jacques.

6 Février. 126—c 1

A LOUER.

L'HOTEL DU CANADA, avec toutes les améliorations modernes, No. 15 et 19, rue St. Gabriel, Montréal. Possession au 1er Mai prochain.

Tout l'ameublement du même hôtel est à vendre.

S'adresser au No. 8, rue St. Lambert, Bureau de la Compagnie de Prêt et Crédit Fonciers. 126—j

LA BANQUE D'HOCHELAGA

Nouvel appel de versements.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les actionnaires de la Banque d'Hochelaga, qui n'ont pas encore payé les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième versements de dix par cent (10 p. c.) chacun sur les actions par eux souscrites, tant dans la première que dans la deuxième émission du fonds capital de la dite Banque, sont requis de payer les dits versements dans les bureaux de la dite Banque, à Montréal, comme suit:

Le 3e versement de dix par cent (10 p. c.) le		6 mars prochain
" 4e	"	6 avril "
" 5e	"	7 mai "
" 6e	"	7 juin "
" 7e	"	7 juillet "
" 8e	"	7 août "
" 9e	"	7 sept. "
" 10e	"	7 octobre "

Par ordre du bureau,

J. E. BRAIS, Caissier.

Montréal, 29 janvier 1880.—124

"Canada Mutual Building Society" DE MONTREAL.

Montréal, 3 Mars 1880.

Conformément à une requête qui m'a été faite, je convoque par les présentes, UNE ASSEMBLEE GENERALE ET SPECIALE des actionnaires de la *Canada Mutual Building Society* de Montréal, dans le but tel que dit dans la requête, de mettre la dite société en liquidation sous l'acte du Parlement intitulé: "Acte pourvoyant à la liquidation des affaires des Sociétés de Constructions, dans la Province de Québec."

La dite assemblée devant avoir lieu aux bureaux de la Société, No. 210, rue St. Jacques, MERCREDI, le 24 Mars courant, à 8 heures P. M.

C. E. SAUNDERSON, Président.

J. B. HUTCHESON, Secrétaire-Trés. 121

AVIS.

Je soussigné, donne avis par les présentes que j'ai cessé, le 21 Février courant, d'être le propriétaire de l'établissement de *La Minerve* et de faire affaire sous les nom et la raison sociale de "Dansereau & Cie."

J. B. ROLLAND.

Montréal, ce 21 Février 1880.

LE SORELLOIS

ET

"The Sorel News,"

Sont maintenant les deux seuls journaux publiés à Sorel et dans le district de Richelieu. Pour toutes affaires concernant ces deux journaux, s'adresser à l'administrateur,

J. A. CHENEVERT.

Sorel, 1er Mars 1880.—148 ds

JACQUES-CARTIER

OU LE

CANADA VENGÉ

Pièce Dramatique en 5 Actes. Brochure de 70 pages.

PAR

J. L. ARCHAMBAULT, AVOCAT.

Maintenant en vente chez tous les Libraires.

Prix, *franco* par la poste, 25c.

3 Février. 139—um

$10 DE RECOMPENSE.—

Perdu UN CHIEN *Scotch Terrier*. La récompense ci-dessus sera donnée à toute personne qui le ramènera aux Nos. 381 et 383, Rue St. Paul.

13 Mars. 157—us p

A LOUER

MAGASINS et LOGEMENTS très confortables à et très-bas prix.

S'adresser à la librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS.

7 fév.—127 p

A LOUER

Sur la Rue St. Denis, près de la rue Roy, maisons de première classe, pourvues de toutes les améliorations modernes, telles que fournaises, bains, etc., et aussi nouvellement tapissées et imitées, ouvrage de première classe et papier de première qualité. Une belle cour, écurie, hangar, etc. S'adresser à T. PREFONTAINE & CIE., cour de bois de sciage, coin des rues Dorchester et Sanguinet, ou No. 478, rue St. Denis.

13 Février. 133—r

A LOUER.

Le magnifique Hôtel en pierre, situé en face du marché, coin de la rue St. Dominique, au Village St. Jean-Baptiste, avec tout l'ameublement, y compris deux pianos, miroirs, garniture de buvette, carafes, verres, etc., etc. S'adresser au No. 8, rue St. Lambert.

9 février—128 j

A LOUER.

Une boulangerie et un logement avec bons hangars et écurie, No. 15, rue Visitation, entre les rues Craig et St. Marie. S'adresser à

P. DONNELY & CIE.

No. 244, rue Craig, ou boîte 493, P. O.

11 mars.—155 dx

A LOUER

Une maison de première classe, dans cette belle rangée de neuf maisons, Place Rolland, rue Berri, avantageusement située sous le rapport sanitaire et à proximité du centre de la ville.

S'adresser à

J. B. ROLLAND & FILS, 12 et 14, rue St. Vincent.

122

St. JEROME.

AVIS PUBLIC

A vendre ou à louer la superbe propriété appartenant ci-devant à BENJAMIN TESTARD DE MONTIGNY, située au Village de St. Jérôme, contenant six arpents de terre en superficie, avec un magnifique Cotage couvert en ferblanc, contenant neuf appartements, passage et dépendances de toutes sortes.

Le terrain ci-dessus est dans un état parfait de culture et contient des pommiers de toutes descriptions au nombre d'au moins soixante, plus fraisiers, gadeliers, framboisiers et groseillers.

Situé sur les bords de la Rivière du Nord, aux pieds des rapides, la maison commande la vue de tout le Village de St. Jérôme.

Termes avantageux et conditions faciles.

S'adresser à

F. X. TESSIER, Propriétaire, Village de St. Jérôme.

23 Février. 140—dm

Un Emplacement à Vendre

Dans le village de Varennes, de 60 x 188 pieds environ, avec maison, boulangerie et autres dépendances. Pour renseignements et conditions, s'adresser sur les lieux à J. N. A. Archambault, Ecr., N. P., ou à F. A. Beaudry, 67, rue St. Sulpice, Montréal. Possession au 1er Mai prochain.

28 février 1880—144 c

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ dans le Village de St. Jérôme. S'adresser sur les lieux, à

JOSEPH DESFORGES,

Ou à F. X. BENOIT, 211, Rue des Commissaires, Montréal.

Conditions faciles.

9 Mars. 153—s p

SEIGNEURIE A VENDRE

Le soussigné offre en vente:

1o.—Sa belle RESIDENCE, etc.

2o.—Les CENS ET RENTES qui lui sont dus dans la SEIGNEURIE DES MILLE ILES.

3o.—Un Moulin qui paye très-bien.

4o.—Un domaine richement boisé.

5o.—88 LOTS dans le Village St. Jérôme, etc., etc.

Conditions très faciles.

S'adresser à ce Bureau, ou à

C. A. M. GLOBENSKY, ST. EUSTACHE

19 Février. 137—um

TERRES A VENDRE.

Les soussignés offrent en vente à des conditions raisonnables, 4,000 acres de terre en culture, situés à proximité de la Rivière Ottawa et du Chemin de Fer Q. M. O. & O., savoir:

Partie du lot No. 16, 1ère concession du Township d'Alfred, comté de Prescott, 100 acres.

Partie du lot No. 19 et bloc A, concession du Township d'Alfred, comté de Prescott, 152 acres.

Partie du lot No. 13, 3me concession du Township d'Alfred, comté de Prescott, 50 acres.

Partie du lot Nos. 23 et 24, 3me concession du Township d'Alfred, comté de Prescott, 150 acres.

Partie du lot No. 5, 1re concession du Township N. Plantagenet, 100 acres.

Partie du No. 3 et 4, 2e concession du Township de N. Plantagenet, 200 acres.

Partie du lot No. 3, 5e concession du Township de N. Plantagenet, 10 acres.

Et environ 3000 acres dans la Seigneurie de la Petite Nation, comté d'Ottawa. Pour plus amples renseignements, s'adresser personnellement ou par lettre à

T. & W. OWENS, Stonefiel 1, (Québec).

Ou à OWENS FRERES, Monte Bello.

Monte Bello 27 Février 1880.—148 um A

VENTE PAR ENCAN.

PAR W. E. SHAW.

VENTE MOBILIERE.

LUNDI, 15 courant, à DIX heures du matin,

Au No. 255, rue St. Urbain, nous vendrons les objets mobiliers suivants: Ameublement de salon, tapis, garnitures, tentures, buffets, glaces, porcelaine de Chine, bureau en noyer noir, ameublement de chambre à coucher, garnitures de lits, matelas, sommiers élastiques, ustensiles de cuisine, etc.

Vente à DIX heures.

W. E. SHAW, Encanteur.

158

LE SOUSSIGNE VENDRA, le MARDI, 16 courant, à DIX heures du matin, au

No. 151, rue Metcalfe,

Les articles suivants:—Un piano Steinway, en bois de rose, à 7 octaves et à coins sculptés et arrondis; une harpe, un ameublement de salon en satin bleu, un billard et une table de bagatelles; 300 volumes reliés avec choix; 350 vues pour lanterne magique doublée et provenant de la maison P. Lévy & Cie, de Paris; Lentilles photographiques, bibliothèque en bois de rose; un sofa et une table de jeu; plusieurs tables de différents genres, consoles, rideaux en dentelles, lustres, appareils à gaz, gravures de choix, tableaux, chromos-lithographies, tapis de Bruxelles, tapisserie, pendules de salon, lustres, globes, dessus en marbre de Paros, table à manger, buffets, service à dessert, service complet en porcelaine, argenterie, couteaux à diner, à dessert, découper, chaises, fauteuils, garniture de chambre à coucher, glacière, ustensiles de cuisine, etc., etc., et environ 8 tonnes de charbon. Aussi un chien renard.

Vente le MARDI, 16 courant, à DIX heures du matin.

W. E. SHAW, Encanteur.

155

Ventes prochaines par Encan

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il lui a témoigné, le soussigné annonce qu'il s'occupera activement de toutes les ventes dont on le chargera.

La liste des ventes du printemps est maintenant ouverte et ceux qui veulent faire ces ventes sont priés de s'inscrire de bonne heure. Les ventes d'immeubles, biens des faillis, évaluations pour assurances, reçoivent une attention soignée. Les consignations aux salles de vente commandent des prix plus élevés et les remises d'argent se font promptement.

Vente de chevaux, harnais, voitures d'été et d'hiver au marché aux chevaux, rue du Collège,—VENDREDI.—Avances faites sur consignation. Vente de stock de ferme sollicitées.—193, rue St. Jacques, en face de la Banque Molson.

W. E. SHAW, Encanteur.

121

A Vendre.

M. Albert Lafontaine, hôtelier, de Lavaltrie, désirant cesser de tenir hôtel, vendra, le VINGT-DEUX de Mars prochain, à DIX heures A. M., en sa demeure, son emplacement où il tient son hôtel, situé près de l'église de la paroisse de Lavaltrie, contenant un arpent en superficie, avec une maison, grange, écuries, remises, hangard, glacière et autres bâtisses y érigées. Cette maison est des mieux située pour un hôtel et ferait aussi une belle résidence privée. M. Lafontaine vendra aussi au lieu, jour et heure ci-dessus fixés, deux autres belles terres situées près de la dite église, dont partie se trouve en culture et partie en bois de bout; sur une de ces terres il y a une belle *sucrerie*.

M. Lafontaine offre aussi en vente tout son mobilier, consistant en meubles de ménage, instruments d'agriculture, voitures, animaux, etc., etc.

Les personnes qui désireraient acheter ces propriétés ou aucune d'elles avant le jour ci-dessus fixé, devront s'adresser à M. Lafontaine, et pour les conditions s'adresser à T. D. LATOUR, Ecr., notaire de Lanoraie, ou au propriétaire.

Lavaltrie, 27 janvier 1880—124 l

NEW-YORK HOUSE

Par repas, 25c; par semaine, $3.25; par mois $13; passagers, $1 par jour.

626, Rue Lagauchetiere

22 Janvier. 113—tm

RESTAURANT VICTORIA

Salle à Diner en haut pour les Dames.

Diner de midi à 2 heures p.m.

Six billets de Diner pour $1.00.

JONES & McPHERSON, 192, rue McGill.

Bien patronné par les marchands et les commis.

28 nov.—sm c 67

Maison aux Provisions Victor

NO. 1366, RUE STE. CATHERINE

Ceux qui désirent avoir des Viandes préparées, Dindes désossées, Huîtres de toutes sortes, Croquettes, Vols-au-Vent, Pâtés de Gibier, Charcuteries, peuvent s'en procurer à un moment d'avis.

Diners et Soupers fournis pour Bals, Noces, &c.

27 Décembre. 93—sm

GILLESPIE & Cie

Courtiers, Agents Banquiers Financiers,

No 97, Rue St Jacques,

MONTREAL.

Papier commercial escompté, Lettres de change achetées et vendues; Crédits de Banque, Prêts sur demande et à courte échéance négociés; Coupons d'intérêt, Dividendes, Traites, etc., collectés. Agents de Banques de la campagne, américaines et étrangères, de compagnies de placements et de capitalistes; Avances sur comptes de chargement, Reçus d'Emmagasinage, Produit, Chargements et Marchandises générales: Assurances du feu et de la marine effectuées; Garanties négociées; Actions Canadiennes, Américaines et Anglaises achetées et vendues.

Représentés sur les Bourses de Montréal, de New-York et de Londres.

Montréal, 8 Mars 1880. 152 a

SOURCES CALEDONIA.

Situées entre Montréal et Ottawa.

Le Grand Hôtel

Ce célèbre lieu de réunion si salutaire pour la santé et agréable pour l'été, sera ouvert depuis le 1er juin à la fin d'Octobre. De grandes améliorations ont été apportées dans l'aménagement de cet hôtel ou les prix ne sont que de $1.50 à $2.50 par jour; à la semaine, de $8.00 à $17.50. Les enfants au-dessous de 12 ans ne paieront que moitié prix; ceux au-dessous de cinq ans ne paieront pas. Conditions spéciales pour les bonnes et les domestiques. Les eaux sulfureuses, salines et gazeuses ont une réputation universelle et ceux qui prennent des bains de ces eaux sont certains d'obtenir la guérison des maladies telles que rhumatismes, les affections sanguines, les maladies de la peau, du foie, des rognons et toutes les maladies de même nature. Les plus hautes autorités médicales les ont recommandées.

Envoyez une carte postale à la compagnie du Grand Hôtel, à Ottawa et vous recevrez un guide complet, décrivant les différentes lignes de chemins de fer du Canada et des Etats-Unis et tous les renseignements indispensables aux voyageurs. S'adresser aussi à M. Thomas Jubb, No. 224, rue St. Urbain, à Montréal, qui est chargé de l'administration du Grand-Hôtel et qui se fera un plaisir de donner de vive voix ou par écrit tous les renseignements nécessaires.

10 Mars. 154 sm

M. F. SHIP,

Ci-devant de la maison BLUMENTHAL & SHIP, ayant ouvert un établissement de première classe, de hardes et de tailleur, au No. 112, rue St. Laurent, sollicite respectueusement l'encouragement des citoyens de Montréal et du public des environs. Costumes d'hommes et d'enfants, faits à ordre et dans les derniers goûts.

F. SHIP,

141 sm c No. 112, rue St Laurent

Souliers à bouts cuivrés de Dann.

MERES, ATTENTION

POUR ECONOMISER

Achetez pour vos jeunes enfants des souliers améliorés (Dann's improved Toe Tip,)

L'invention la plus nouvelle.

Marque de [DANN'S IMP'D TOE TIP PAT'D MARCH 1871] Commerce

Demandez-les à votre cordonnier et n'en prenez point d'autres; et afin de ne pas être trompé, voyez si la marque de commerce est sur chaque chaussure.

21 Juillet.—a 282

VENTE PAR ENCAN.

PAR HICKS & CIE.

VENTE DE MEUBLES DE MENAGE, TAPIS, &c.

MARDI MATIN, 16 COURANT

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à la résidence

NO. 176, RUE STE. ELIZABETH,

tous les Meubles et Effets de Ménage, comprenant:

SALON, CHAMBRES A COUCHER, SALLE A DINER, CUISINE. } MEUBLES, ETC.

Vente à DIX heures.

M. HICKS & CIE., Encanteurs.

158

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Vente par suite de faillite des marchandises suivantes: Epiceries, vins, liqueurs, thés, sucres, balances, coffre-fort, etc.,

Le JEUDI, 18 courant, au No. 237, rue Bleury.

(Ce magasin était autrefois occupé par MM. Short et frères.)

Le soussigné a reçu ordre de vendre le stock entier, comprenant les marchandises ci-dessus désignées et toutes en parfait état.

Vente à DIX heures.

HICKS & CIE., Encanteurs.

158

ETABLI EN 1870.

Les améliorations que j'ai faites dans mon établissement me permettent plus que jamais de solliciter le patronage du public. La connaissance pratique que j'ai dans mon genre de commerce, et mes relations à Montréal sont une garantie que vous trouverez votre avantage en achetant à mon établissement. En vous adressant à moi, vous pouvez vous procurer un habillement ou un pantalon au même prix que chez les marchands de gros; qu'il suffise de dire que vous ne paierez pas plus cher un habillement que si vous en achetiez cent.

DEPARTEMENT DE COMMANDES.

Ce Département ne laisse rien à désirer en fait du beau choix; tant qu'au prix nous défions toute compétition. Toutes nos étoffes sont des plus nouvelles. Tweeds de toutes espèces et de tous prix. Rien de plus beau à voir. Une visite est sollicitée.

DEPARTEMENT DE HARDES FAITES

Ce Département est le plus considérable qu'il y ait à Montréal. Nous avons des Habillements pour Hommes et pour Enfants,

de toute qualité, de tous les prix, ce qu'il y a de plus nouveau.

DEPARTEMENT de MERCERIE

Dans ce Département nous avons fait de grands changements pour donner plus de satisfaction à nos pratiques et au public en général. Nous employons toute notre temps à donner satisfaction aux personnes qui veulent bien nous encourager.

Nous commencerons à donner la liste de nos prix la semaine prochaine.

Nous sommes convaincus de donner satisfaction à ceux qui voudront bien nous encourager chez

I. A. BEAUVAIS

190, Rue St. Joseph.

13 Mars. 157—r

De nouveau dans l'erreur !

Les journalistes de Montréal ont commencé l'année 1880 de la même manière qu'ils commençaient l'année 1879, c'est-à-dire en induisant le public en erreur au sujet de la crise. 1879 a été une des plus rudes années que l'on ait eu à traverser et 1880 ne lui cède guère. Nous pouvons cependant rendre les temps meilleurs en fermant la moitié des Banques, en payant les dettes d'Eglises, en faisant disparaître les Agences Mercantiles, en payant les $10,000 qui avaient été promises aux incendiés de St. Jean, N.B., en faisant toutes les transactions pour argent comptant, etc. De cette manière nous pourrons relever le commerce languissant.

RESULTATS.

On juge d'un système par les résultats. Un bon système en produira toujours d'excellents.

La méthode de vendre pour argent comptant parle d'elle même dans notre commerce qui va toujours augmentant.

RESULTATS.

En achetant nos Indiennes nous avons toujours pris soin de les choisir de première qualité. Le résultat est que tous reconnaissent qu'elles durent bien en se lavant bien. Nous n'achetons aucune de ces Indiennes de deuxième qualité qui ne donnent satisfaction à personne.

NOUVELLES INDIENNES.

Nos nouvelles indiennes seront débalées la semaine prochaine.

ETOFFES A ROBES POUR LE PRINTEMPS.

Magnifique	Challis, toutes nuances,		23c.
Do	Papeline,	do	23c.
Do	Drap broché,	do	22c.
Do	Mohair rayé,	do	18c.
Do	Beiges Ecossais,	do	14c.
Do	Drap d'Alsace,	do	31 à 89c

S. CARSLEY,

393, 395, 397 et 399, Rue Notre-Dame.

10 Mars. 154—r

NE MANQUEZ PAS

D'ALLER VOIR LES

COSTUMES

D'Hommes

ET

D'Enfants,

Dont le prix a été spécialement réduit chez

J. G. KENNEDY & CIE.

31 et 33, rue St. Laurent

2 mars—148

GRANDE VENTE

D'HABILLEMENTS

PARDESSUS, ULSTERS, COSTUMES, PANTALONS, Etc., Etc.

Audessous du prix coûtant pendant tout le mois de Janvier, au

Boston One Price Clothing Store

60, RUE ST. JOSEPH

12 Janvier.—d 104

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Vente de Melasse,

VENDREDI, 19 COURANT,

Aux magasins de M. BLACKLOCK & FRERES, rue Commune, No. 16, pour le compte de M. ROSS & CIE.

Il sera vendu 300 (petits) poinçons, d'environ 120 gallons, de MELASSE MOSCOUADE, de première qualité.

On peut visiter ces marchandises jusqu'au jour de la vente.

Vente à ONZE heures.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

157

Moulins à Café et Epices de la Cité.

MURRAY & MARROTTE

Fabricants et Importateurs de CAFÉS, EPICES, etc., etc.,

605, RUE CRAIG

(*Près de la Station de Feu No. 1.*)

Café grillé et Epices moulues pour le commerce avec les derniers mécanismes améliorés.

12 Mars. 156—r

KEROSENE AMERICAINE !

$1.50 *plein épreuve, blanche comme de l'eau.*

Deux charges de Chars à vendre au Commerce.

WM. ELLIOT

Coin des rues St. Laurent et Ste. Catherine

Agent pour la Compagnie d'Huil Kerosine de Portland.

20 Février. 138—r

Farine préparée pour les Patisseries.

Cette Farine a reçu la récompense d'UNE MEDAILLE D'HONNEUR à la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-là et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

Brodie & Harvie

Coin de Rues Craig et Bleury.

22 Janvier. 113—a

Avis aux Fumeurs.

Si vous êtes réellement amateur des célèbres cigares de la Havane, du tabac pur de la Virginie, des cigarettes et du tabac de la France, n'oubliez pas que le seul endroit de Montréal où vous pouvez vous les procurer est au nouvel et fashionable magasin de MM. DUFRESNE & MONGENAIS, No. 125, rue Notre-Dame, en gros et en détail.

En main, un stock considérable de tabac à cigarettes français, caporal ordinaire, caporal supérieur, Cigarettes "Elégantes." Tabac de la Civette, Scaferlotti ordinaire et supérieur.

PRIX TRES MODERES.

DUFRESNE & MONGENAIS,

No. 125, Rue Notre-Dame

J. & R. McLea

Offrent en vente:

Morue Verte en barils.

Haddock en barils.

Morue sèche en paquets.

Pure Huile de Morue Terreneuve en barils.

Huile de Phoque pâle et paille en barils.

Grande quantité d'Epiceries et Sucre.

8, Rue Commune, 8

2 Mars. 147—r

A. Ciberton & Cie.

8, RUE DeBRESOLES & 7, LeROYER

Importateurs et Commissionnaires, Agents de Produits Européens, Spécialité: Exécution de Commandes sur toutes places d'Europe.

En Stock:	En Stock:
Vins de Bordeaux.	Glaces et miroirs.
Bourgogne.	Cuirs et Peaux.
Champagne.	Toiles à bluteaux.
Sauternes.	
Sicile.	Echantillons de:
Madère	
Zucco.	Papiers.
Eau-de-Vie.	Plumes.
Genièvre.	Souliers.
Chartreuse.	Soies à Ruban.
Bénédictine.	Armes de chasse.
Liqueurs et Conserves alimentaires toutes sortes.	Cristalleries de Porcelaines. Etc., Etc.

28 nov.—m 67

VINS CANADIENS

Du Vignoble de CLAIR HOUSE Cooksville, (Ontario).

MADERE (récolte de 1871).

SAUTERNA (récolte de 1872).

SAVIGNY (récolte de 1872).

CATAWBA (récolte de 1874).

DELAWARE (récolte de 1872).

Ces vins ont mérité une médaille d'honneur pour leur qualité supérieure, aux Expositions de Philadelphie et de Paris (1878). La Faculté de Médecine les recommande spécialement pour leur pureté et leur goût exquis.

HAMMOND & DIER, 773, rue Craig, Montréal.

Agents pour le Canada de l'Association Vinicole de Cooksville (Ontario).

8 sept.—299 a

☞ *A Vendre chez tous les principaux Epiciers.*

17 Février. 136—um

HUILE extra pour graisser les Machines!—La véritable seule porte la marque de commerce ci-dessus. Cette huile a remporté tous les premiers prix aux Expositions depuis dix ans et a, de plus remporté la seule médaille d'or qui ait jamais été offerte.

Je garantis mon huile comme étant supérieure à toutes celles en usage pour les machines et la seule livrée à moitié prix de sa valeur, pour approvisionner les Phares ou autres. S'adresser à

G. B. STOCK, No. 53, Rue Church, Toronto.

Ou à J. A. WILKS, Agent, 514, Rue St. Paul, Montréal.

10 Mars. 151—r

MORRIS & CIE.

Marchands-Tailleurs

154, Rue St. Jacques, 154

En face du St. Lawrence Hall,

MONTREAL.

Coupe garantie. Prix modérés.

5 juin.—a

VENTE PAR ENCAN.

PAR BENNING & BARSALOU.

BELLE PROPRIÉTÉ À VENDRE A l'Encan.

Les soussignés ont reçu instruction de vendre sur les lieux,

Jeudi, le 18 courant,

Cette magnifique résidence, No. 296, rue Lagauchetière, étant une partie du numéro officiel 227, Quartier St. Jacques. La maison a la façade en pierre de taille, deux étages de haut avec un comble français et une coupole, une cuisine bâtie en arrière, et dépendances en briques.

Dimension de la maison: 50 pieds de front par 55 pieds de profondeur.

Dimension du lot: 100 pieds de front par 135 de profondeur, mesure anglaise.

Toutes les bâtisses ont été construites avec le plus grand soin, ayant coûté avec le terrain quarante mille piastres ($40,000.)

AUSSI,

Les appareils à gaz et toutes les *fixtures*.

Vente à ONZE heures sur les lieux

Pour plus amples informations et permis pour visiter, s'adresser à

JOBIN & PERODEAU, Notaires, No. 5, Rue Ste. Thérèse,

Ou à BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

151

Au Public.

J'ai le plaisir d'annoncer au public que j'ai en main les corbillards les plus riches de la ville, ainsi que tout ce qui est nécessaire aux des funérailles. C'est moi qui al fourni le char funèbre pour les funérailles de M. B. Devlin, et ceux qui ont vu le cortège peuvent juger de sa beauté.

Ces corbillards sont à louer ou à vendre à des prix très modérés.

Cinq nouveaux Corbillards à vendre ou à louer.

Le plus ancien des entrepreneurs de pompes funèbres.

F. X. CUSSON,

123, Rue St Joseph. 1ll tmo

2 Février.

Réparations de Maisons.

MM. LAVOIE & LEFEBVRE

Peintres de maisons et d'enseignes, imitateurs, tapissiers, blanchisseurs, etc., sont prêts à faire des travaux de première classe, à

25 pour cent meilleur Marché qu'ailleurs,

En exécutant l'ouvrage eux-mêmes, ils peuvent garantir pleine satisfaction.

Une visite est respectueusement sollicitée au No. 156, Rue St. Laurent, près de la Rue Dorchester et 760, Rue Ontario.

20 Février. 138—tm

J. Wentworth Hill,

EMMAGASINAGE.

Bon magasin pour toutes sortes de marchandises en entrepôt ou libres.

Entrepôt No. 73.

Magasins: Coin des Rues William et Queen.

BUREAU: 48, RUE WILLIAM.

Références:—J. D. Crawford, Ecr., Henry A. Budden, Ecr., MM. Wm. Dow & Cie, MM. Henry Chapman & Cie, MM. J. M. Douglas & Cie.

11 février.—1 1 cm

AUVENTS

Nouveaux goûts,

Patrons élégants,

Couleurs variées,

Bonne qualité.

Toutes les commandes sont exécutées sous la surveillance de M. HUDSON, qui est le seul autorisé à prendre des mesures et faire des contrats en notre nom.

Wm. Hudson & Cie.

143, rue St. Pierre.

1er mars 147 tm

OUTRE tenant l'assortiment le plus complet et comprenant les effets les plus nouveaux en

FERRONNERIE

Le soussigné emploi constamment des hommes compétents pour

Plombage, Ferblanterie, Réparations de Convertures, Réparations de Poêles, etc.,

Il sollicite les commandes de ses clients pour ces différents ouvrages garantissant de donner satisfaction.

L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG.

6 Février. 126—r

CHARBON !

MINES DE SPRING HILL.

Charbon nouveau à engin et à poêle, venant directement de la mine, expédié par les chars à toutes les Stations de l'Intercolonial et du Chemin de Fer le Grand-Tronc et à tous leurs embranchements de la Province de Québec, en lots convenables aux acheteurs.

Pour renseignements, s'adresser à

ANDERSON, McKENZIE & CIE., Agents pour la Spring Hill Mining Co. 323, Rue des Commissaires.

11 Décembre. 79—qm

Exposition de la Puissance !

OUVERTE A TOUT L'UNIVERS.

POELES CLENDINNENG !

Le "LEADER"—La nouvelle Fournaise Clendinneng et les accessoires du POELE CLENDINNENG, ont obtenu le **PREMIER PRIX** sur tous les autres compétiteurs.

27 Septembre. 17—r

E. CHANTELOUP,

No. 587, RUE CRAIG, MONTREAL.

FABRICANT DE

Cloches d'Eglise, d'Horloges de Tours et de Locomotives, comprenant des Carillons.

Becs de Gaz et de Lampes de toutes sortes.

Appareils à Vapeur, Ecrans en fer, Calorifères à la vapeur et à l'eau chaude.

Espagnolettes et fermetures françaises pour les croisées.

Fournitures de Chemins de Fer de toutes sortes.

Appareils électriques et leurs fournitures.

Ferronneries pour Entrepreneurs.

21 Février. 180—a

LINGERIE DE TROY.—Manufacture de Chemises et de Collets. Bureau, No 9, rue Bleury; Manufacture, No. 25, rue Bleury. Tous les travaux se font à la main. Aucune machine ou préparations chimiques en usage. Nouveaux plastrons posés à d'anciennes chemises. Réparages à bon marché.

R. G. BROWN, Propriétaire.

août.—253 a

FEUILLETON.

LES

FALAISES DE LA CORNOUAILLES

—o—

QUATRIEME PARTIE

LE VŒU DE HAINE

(SUITE.)

—En 1799, lorsque, le 14 décembre, Yvanec Anaûrou a armé sa main pour frapper son fils, c'est d'Estournal qui, pressant le marquis de La Prévalaye, a pour ainsi dire contraint le vieillard à exécuter l'arrêt......

—Vous êtes certain de cela, monsieur l'abbé.

—Parfaitement certain, commandant.

—Ainsi c'est d'Estournal qui a poussé Yvanec à tuer Mauyc ?

—Oui ; et, chose étrange, c'est lui encore qui voulait tout dernièrement contraindre Yvanec à tuer sa fille Jeanne.

—En vérité ?

—Cette fois aussi j'étais présent.

—Comment expliquer cet acharnement ?

—Cela est difficile, d'autant plus difficile même que, ainsi que vous le savez, sans aucun doute, ni Kernoë ni Jeanne ne sont les enfants du fermier Yvanec !

—Oui ! dit Crochetout ; j'ai appris cela lorsqu'on allait fusiller Kernoë et que je suis parvenu à le sauver. Seulement, je n'ai eu aucun détail. J'ai voulu interroger le matelot à ce sujet, mais il a refuser de parler.

—Enfin, les intentions de d'Estournal sont manifestes.

—Voilà qui est étrange ! dit Crochetout en fronçant les sourcils. Dans quel but cet homme agissait-il ainsi ?...... Oh ! voilà ce qu'il faut que je sache !

—Il est un homme qui, peut-être, pourrait vous donner des renseignementr précieux......

—Qui donc ?

—M. d'Almoy.

Crochetout heurta ses mains l'une contre l'autre :

—Vous avez raison ! dit-il. Comment cette pensée ne m'est-elle pas venue plus tot ?

—D'Almoy pourrait, je crois, nous apprendre bien des choses.

—Où est-il ?

—Je l'ai laissé, il y a quelques jours à peine, à Hennebont. Il doit y être encore, car il a là de grandes propriétés, et, maintenant que la paix est signée, il n'a aucun motif pour quitter la ville.

Crochetout s'était levé avec un geste d'une énergie accusée.

—Qu'allez-vous faire ? demanda l'abbé.

—Je vais aller trouvé M. d'Almoy ! répondit le corsaire.

Et se tournant vers le cadavre, il le contempla durant quelques instants avec des regards empreints d'une expression difficile à dépeindre.

Le corps de Philopen était demeuré dans la position dans laquelle l'avait frappé la mort. Le torse renversé en arrière, sur une couche toute maculée de taches de sang ; les bras écartés comme pour la défense, les mains, crispées, les doigts encore enfoncés dans les draps déchirés, tout décelait la lutte violente, et on devinait la puissance de cette nature herculéenne dans le combat que la mort avait dû livrer pour triompher.

XXVIII

—Et c'est par cette route ?

—Oui, mon gars.

—Là, à gauche, après la chaumière entourée de la haie d'ajoncs ?

—C'est cela !

—Tu en es sûr ?

—Puisque je les ai vus comme je vous vois, et je vous vois bien, allez ! je ne suis pas aveugle ! ah ! non ! ni Kalan non plus !

Ces paroles, terminant une conversation commencée, étaient échangées rapidement. C'était dans ce petit chemin montagneux du pays de Vannes, conduisant de la ville de Pluvigner au hameau de Brandemin, sur la route d'Auray à Hennebont.

Une petite cabane, sorte de cahute, plus propre à loger des animaux que des hommes se dressait au sommet d'une colline dominant le pays de tous les côtés.

La colline était très-élevée et, de l'endroit où se dressait la cahute, on avait tout autour de soi un horizon des plus étendus.

A l'est, le chemin rocailleux, défoncé en maints endroit, allait se perdre dans la chaine des montagnes qui se dresse orgueilleusement de la pointe de Quiberon à Camors, allant sur une ligne droite de la mers à l'Evel et faisant trait d'union entre eux.

Au nord et au sud s'étendaient de vastes plaines, de ces steppes qu'offre de plus en plus rarement le sol cultivé de la Bretagne, mais que l'incurie ou l'ineptie, d'une partie de ses habitants laisse encore subsister néanmoins.

A l'ouest se dressait un bouquet de bois aux branchages encore verts. Avant ce bouquet touffu, une route, courant du nord au sud et paraissant se diriger vers Belz ou Port-Louis, occupait le chemin. C'était au carrefour formé par cette rencontre des deux voies que se dressait cette petite maison de modeste apparence, qu'avait désignée celui qui donnait des renseiguement sur la topographie des lieux.

Celui-là paraissait être un homme de trente à quarante ans, type parfait du paysan de cette partie de la Bretagne, et vêtu comme le sont les habitants des environs de Vannes.

Un autre homme, mais beaucoup plus jeune, se tenait debout près de lui. Tous deux étaient sur le seuil de la cahute, tous deux avaient les regards fixés curieusement sur trois personnages qui se tenaient debout, en face d'eux, sur le bord de la route.

Ces trois personnages, une femme et deux hommes, étaient Catherine, Yvanec et Kernoë.

—Voyons, reprit Kernoë, explique-toi bien clairement.

Si tu parles, si tu me donnes des renseignements utiles.........

—Qu'est-ce que vous donnerez. vous ? interrompit le paysan le plus âgé.

—Un bel écu d'argent de trois livres pour acheter un justin rouge à ta pennère, au premier pardon de Pluvignet.

Le paysan cligna les yeux doucement, et tout d'abord il ne dit rien. Il examinait attentivement Kernoë et Yvanec, paraissant supputer intérieurement le dégré d'influence et de confiance qu'il devait leur accorder dans son estime.

Kernoë tira de sa poche un écu qu'il fit sauter dans sa main.

—Je suis prêt à vous répéter tout ce que je vous ai déjà appris, dit vivement le paysan, dont les regards de convoitise ne quittaient plus la pièce d'argent. Interrogez-moi et je vous répondrai sans mentir, je le jure sur le salut de mon âme et que tous les saints du paradis me maudissent si je cherche à......

Kernoë l'interrompit du geste.

—Comment étaient ceux dont tu parles ? demanda-t-il.

—Le gars était un beau gars, répondit le paysan, grand, élancé, bien fait, mais qui n'est pas du pays, car il n'en porte pas le costume. Il avait un habit bleu avec de boutons d'or comme les officiers de la marine que j'ai vus à Lorient lors de ....

—Avait-il les cheveux noirs ? interrompit Kernoë.

—Non, il avait les cheveux clair comme moi.

Et le paysan prit une mèche de sa longue chevelure blonde.

—Mais, poursuivit-il, il avait la figure noire comme les matelots.

—Et la femme qui était avec lui ! demanda vivement Catherine.

—Oh ! bien jolie, celle-là ! dit le paysan en levant les bras avec admiration. Pas grande, c'est vrai mais belle comme une étoile ! et une fille du pays, bien sûr, car elle avait le costume de la Cornouailles. Elle avait encore les cheveux pâles comme moi, et puis de grands yeux couleur du ciel, et un air si bon, si bon ! si gracieux, si aimable, que jamais, au grand jamais, je n'ai vu plus jolie créature, j'en prends à témoin tous les saints et.........

—De quelle couleur était son justin ? demanda aussi Catherine.

—Brun, avec des raies rouges.

—C'est bien cela ! murmura la jeune fille en regardant Yvanec.

Le veillard s'avança, et, fixant ses yeux sur ceux du paysan :

—Puisque tu as si bien examiné cette jeune fille, dit-il, qu'est-ce qu'elle a là ?

Et le vieillard désigna le côté gauche de son menton. Le paysan parut hésiter à répondre, il cherchait ; mais son compagnon, qui n'avait pris aucune part à la conversation, fit un geste rapide en battant des mains :

—Je sais, cria-t-il, un signe noir !

—Kalan a raison, dit le paysan.

Yvanec s'était retourné vers Catherine.

—Oh ! dit-il, c'est bien elle : c'est Jeanne !

—Et l'homme, reprit Kernoë, n'avait-il pas quelque signe particulier dans le visage ?

Les deux paysans se regardèrent en paraissant fouiller dans leurs souvenirs.

—Il avait une grande raie rouge au dessus de l'œil, comme ça, dit encore Kalan. On aurait dit que c'était une blessure.

Kernoë regardait Yvanec et Catherine :

—C'est bien lui, dit-il : c'est Delbroy !

Et, se retournant vers le paysan :

—Comment sont-ils venus ? demanda-t-il.

—A pied ! répondit l'autre.

—Et d'où venaient-ils !

—Ils ne l'ont pas dit, mais ils avaient l'air de venir des bois de Landevant.

—Oui, oui ! dit Kalan ; il n'y a des bruyères que dans les bois de Landevant, et ils avaient de la terre noires à leurs chaussures.

—Il se sont arrêtés ici ?

—Oui.

—Qu'est-ce qu'ils ont demandé ?

—D'abord de l'eau pour boire, et puis du pain pour manger. Ils ont payé, et très-bien payé même, dit le paysan en paraissant insister sur cette affirmation à laquelle il attachait évidemment la plus grande importance.

—Ensuite ?

—Ensuite ? ah ! dame ! ils se sont reposés un peu, car ils avaient l'air d'être bien fatigués.

(*A continuer.*)

Charges des médecins—Les charges des médecins, intéressent un grand nombre de personnes. Nous croyons que le tarif leur accorde $3 par visite, ce qui imposerait une dépense de $1000 par année, à un homme malade et ayant besoin d'une visite quotidienne ! Et une seule bouteille d'Amers de Houblon prise à temps sauverait les $1000 et l'année de maladie.

—Question. Avez-vous un chapeau en soie d'un demi ou un siècle qui a été une fois de *bonnes pluches*, qu'il soit trop haut ou trop bas, que le fond de ce chapeau soit large comme un quart de minot, que le bord soit de dimension impossible et qu'il soit complètement cassé et amollit vous pouvez avec cet article de nulle valeur avoir le plus beau des chapeaux en soie dans les derniers goûts pour une bagatelle chez Chs Desjardins et Cie, rue Ste Catherine.

Si vous êtes un homme d'affaires accablé par le travail, évitez les stimulants et prenez les

AMERS DE HOUBLON

Si vous êtes un homme de lettres, faisant de longues veilles, pour remettre votre esprit en ordre, prenez les

AMERS DE HOUBLON

Si vous êtes jeune, souffrant d'indiscrétion ou dissipation, prenez les

AMERS DE HOUBLON

Si vous êtes marié ou célibataire, vieux ou jeune, souffrant d'une misérable santé ou languissant dans un lit de douleur, prenez les

AMERS DE HOUBLON

Qui que vous soyez, ou vous soyez lorsque vous sentirez le besoin de régler ou stimuler votre système, sans vous enivrer prenez les

AMERS DE HOUBLON

Avez-vous la Dyspepsie, Maladie de Foie, d'Estomac, Intestins, Sang, Foie ou Nerfs ? Vous serez guéri si vous prenez les

AMERS DE HOUBLON

Si vous avez des Maux de Tête, Faiblesse, essayez les ! Achetez les ! Votre Droguiste les a.

AMERS DE HOUBLON

Ils peuvent sauver votre vie. Ils en ont sauvé des centaines !

23 Février. 140—um r

Chemin de fer du Gouvernement DE QUEBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION POUR TABLIER POUR LE PONT DES CHAUDIERES.

Soumissions demandées

Des Soumissions, adressées à l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, à Québec, et endossées : "Soumission pour Bois de construction pour le Pont des Chaudières," seront reçues au Département des Travaux Publics, jusqu'à MIDI, le DIX-HUITIEME jour de MARS courant, pour la livraison de 214,400 pieds de bois, mesure de planche.

On pourra obtenir des devis, formules de soumission et autres informations, en s'adressant à Mr. P. A. Peterson, Ingénieur-en-chef, 16 Rue St. Jacques, Montréal.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas rédigée sur des formules imprimées.

Le Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

(Par ordre.)

E. MOREAU, Secrétaire.

Québec, 8 Mars 1880. 153—8

Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

SOUMISSIONS POUR MATÉRIEL ROULANT.

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons-lits, selon que pourra l'exiger le Département.
20 wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie.
40 wagons d'équipe.

Le tout devra être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de Mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de Juillet prochain.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux. Ottawa, 7 février 1880. 133 A

Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Des soumissions pour une seconde section de 100 milles à l'Ouest de la Rivière Rouge seront reçues par le soussigné jusqu'à LUNDI midi, le 2 mars prochain.

La section s'étendra depuis l'extrémité du 48me contrat — près de la limite Ouest de Manitoba — jusqu'à un point du côté Ouest de la vallée de la rivière à la Queue-d'Oiseau.

Les soumissions doivent être faites sur des formules imprimées que l'on peut se procurer avec toutes autres informations aux bureau de l'Ingénieur du Chemin de fer du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg, le et après le premier jour de mars prochain.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 11 février 1880. 133 B

Dans l'instance de l'expropriation pour la rue St. Joseph et l'Hon. Charles Wilson, indemnitaire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires soussignés ont, suivant la loi, déterminé quelles sont les parties intéressées et qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration, et en ont dressé un rapport par lequel il appert que les parties intéressées et qui doivent être cotisées pour les fins de la dite amélioration sont comme suit, à savoir :

Les propriétaires des biens-fonds ayant front sur le côté nord-ouest de la rue St. Joseph, à partir de la rue McGill jusqu'à la rue Inspecteur, et les propriétaires des biens-fonds ayant front sur le côté sud-est de la rue St. Joseph, à partir de la rue McGill jusqu'au Carré Chaboillez.

HENRY LYMAN,
HENRY BULMER,
J. B. ROLLAND,
Commissaires.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, 12 Mars 1880. 157 d

(Pour être publié dans la *Minerve* et la *Patrie*, samedi et lundi, les 13 et 15 mars courant.

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que Louis A. Senécal, John Black, Joseph Simard, N.P., John W. Lynch, Joseph Adéric Ouimet, M.P., James McPherson, Thomas Wilson et Henderson Black, demanderont au Parlement du Canada, à sa prochaine session, la passation d'un acte pour incorporer une compagnie de chemin de fer sous le nom de la Compagnie du "Chemin de Fer du Sud-Ouest" pour construire un chemin de fer depuis un certain endroit dans le comté de Huntingdon, à partir de la ligne provinciale jusqu'à un endroit sur les bords du St. Laurent, dans le comté de Chambly, traversant les comtés de Huntingdon, Beauharnois, Châteauguay, Napierreville, Saint-Jean et Chambly.

LACOSTE & GLOBENSKY, Solliciteurs pour les applicants.

10 Février. 130—dm A

Mme Deschamps et ses Demoiselles

No. 151, rue Inspecteur

Annoncent au public qu'elles remettent les fractures.

11 septembre

DEMANDEZ LES BISCUITS

DE

STEINSON, AULD & Cie.

A VOTRE EPICIER.

30 Janvier. 120—tm

ALLUMETTES

TELEGRAPHE, TELEPHONE, etc

De qualité supérieure.

E. B. EDDY

CHAQUE BOITE GARANTIE

Demandez chez votre Epicier les Allumettes de Eddy.

H. A. NELSON & FILS, Agents en Gros.

3 Novembre. 45—a k

ETABLI EN 1843.

DEMANDEZ TOUJOURS

Le Chocolat et le Cocoa de Webb

Les ingrédients les plus purs. Saveur délicieuse.

BON MARCHÉ.

Ils égalent les meilleurs produits des fabriques Françaises.

Demandez-les à votre Epicier et soyez sûr de les obtenir.

Un essai demandé.

Fabriqué par

JOSIAH WEBB & CIE., Milton Mass., E.-U.

J. W. ARLESS, Agent, 572, rue Craig, Montréal.

27 Février. 143—c r

KAOKA ! KAOKA ! !

QU'EST-CE QUE LE KAOKA ?

Le Kaoka, le nouveau breuvage, est le seul satisfaisant.

IL REMPLACE LE THE ET LE CAFÉ

Très-recommandé pour usage régulier aux repas ordinaires.

Ce qu'il y a de mieux pour suivre le régime diététique.

Le KAOKA est le tégument du bl saccharin.

Essayez-en un paquet. Demandez-le à votre épicier.

Prix : paquet de ½ lb, 10 cts. paquet de 1½ lb, 25 cts.

EMIL POLIWKA & CIE., 36, *rue St. Sacrement*, Seuls Agents.

26 nov.—67 a

FAITES USAGE

DU VIN DE QUININE

DE

CAMPBELL

LE SEUL VERITABLE.

En vente chez

GRAVEL & FRERES, Coin des Rues St. Laurent et Craig.

18 Février. 137—r

SERVEZ-VOUS

DE LA

Ceinture Curative Galvanique

BANDES.

Fausses Semelles

A vendre chez tous les Pharmaciens.

Prix..................$1.00 a $2.00

Essayez le FLUIDE ELECTRIQUE pour guérir le Rhumatisme Chronique et Inflammatoire.

30 Janvier. 120—c

PROMPT SOULAGEMENT !

Le Remède du Dr. Harrison

Contre la Diarrhée.

La meilleure préparation qui ait jamais été employée pour les maladies d'été. Il ne manque jamais de soulager et de guérir radicalement.

Prix 25c et 50c la bouteille

Demandez-le à votre pharmacien et voyez si le nom de *H. Berton Allison* est sur chaque bouteille.

Faites usage des Pastilles Péristaltiques

Le seul remède qui opère une cure radicale et certaine dans tous les cas de constipation, d'hémorrhoïdes et de dyspepsie.

Prix 25c et 50c la boîte.

Tous les pharmaciens de première classe les vendent et les recommandent.

21 mai.—r 213

Soins et pureté de la bouche.

Cinquante ans d'existence ont attesté la supériorité de

L'Eau du Dr. Pierre

sur tous ses c urrents. Cette eau dentifrice est la seule employée par le monde élégant. Elle blanchit les dents, affermit les gencives et parfume la bouche.

LAVIOLETTE & NELSON, 239, Rue Notre-Dame

Et tous les Pharmaciens.

Agents pour le Canada,

HELBRONNER & ......, ... Rue St. ......

F. ST. LOUIS,

CHIMISTE ET PHARMACIEN,

Ci-devant Gérant du Magasin de feu J. HAWKES,

No. 441, Rue St. Laurent

MONTREAL,

Tient un assortiment complet de Médecines pures, Parfumeries choisies, Pomades et Brosses à Cheveux, Dents et Habits, etc.

En demandant au public de lui accorder son patronage, M. St. Louis l'assure que toutes les presciptions et recettes de familles qui lui seront confiées seront soigneusement et promptement préparées par lui-même, avec des médecines d'une force et d'une pureté sans reproche. Entrée à toutes heures le Dimanche et la nuit. Résidence sur les lieux. Cloche de Nuit. Médecins de la campagne servis à ... marché.

13 Janvier. 106—a c

Le Dr. M. H. Utley

Qui est bien connu de la plupart des citoyens de Montréal et dans toute la Province comme médecin homéopathique, après une absence de trois ans, est revenu en cette ville pour y résider, continuera à pratiquer au No. 1356, Rue Ste. Catherine, où on peut le consulter de 9 à 11 heures a.m., et de 2 à 4 heures p.m., et le soir.

27 ...vembre. 68—a

W. H. DION YOUNG, D.D.S.

Gradué du Collége Dentaire de Philadelphie en 1873,

DENTISTE

300½, Rue Notre-Dame

Chirurgie et Mécanique Dentaire suivant toutes les améliorations modernes.

Une attention toute particulière donnée à l'administration des Anesthétiques sous la surveillance d'un médecin expérimenté.

300½, *Rue Notre-Dame.*

27 Août. 293—a

LICENCES DE MARIAGES

ACCORDÉES PAR

Wm. F. Lighthall, N. P.

44—RUE ST. JACQUES—44

Argent à prêter sur propriétés de ville

15 janvier—8m c 103

REGARDEZ ICI ! Il n'est pas nécessaire que vous payiez un prix élevé pour votre lait, car vous pouvez vous procurer du lait pur, doux et frais à 6 centins la pinte délivré à votre domicile par la

MONTREAL MILK COMPANY

[*Limitée.*]

Depot — 70, rue St. Antoine

Tous les ordres envoyés ici recevront une prompte attention.

J. K. FREEMAN, Gérant.

18 Octobre. 35—r

LA "VIENNA BAKING POWDER"

Est encore reconnue comme la poudre qui rend le pain et la pâtisserie plus blancs, plus légers et meilleurs que n'importe qu'elle autre. Si votre épicier ne l'a pas, demandez lui de vous la procurer.

C. M. PUTNEY, propriétaire,

28 Févier.—143 a 40, Carré Victoria.

Extrait de Liquide de Bœuf

DE LIEBIG

A vendre chez tous les Pharmaciens et dans toutes les Epiceries.

HUILE DE CHARBON.

Reçue dernièrement la meilleure qualité d'huile de Charbon au plus bas prix.

Commandes respectueusement sollicitées.

JOHN PAXTON, 20, Rue St. Pierre, Montréal.

10 Février. 130—ss c

MOUCHES A PATATES. — Assurez votre récolte de patates en employant le plus pur Vert de Paris.

ELLEBORE.—Détruisez toutes les Chenilles sur les groseilliers en employant le pur llebore blanc. En vente chez

G. L. WIGHT, Pharmacien, Coin des rues St. Joseph et Richmond.

juin—s 281

Toiture composée de Plombagine, Mica et Pierre de Savon.

La plus durable, la meilleur marché, la plus forte et la plus légère maintenant en usage. Elle n'est pas affectée par le climat, est indestructible et résistible au feu. La toiture de ciment de SPARHAM posée depuis sept ans est tout à fait intacte et a donné satisfaction entière. Références de Montréal : A. G. Fowler, architecte : Compagnie de Coton de Montréal, travaux à Valleyfield ; A. Buntin & Cie., machines à papier de Valleyfield ; Peck, Benny & Cie ; A. McDougall, Ecr., 124, rue Mackay ; W. King, Ecr., de Rogers et King ; T. Harrison, Ecr., 86, rue Bleury, et autres.

A. S. HALL, Seul Agent, 773, Rue Craig.

2 Février. 122

Les Soussignés offrent en vente :

Ferblanc "Charcoal,"
" Bradley,"
Ferblanc "Coke,"
" Oldcastle,"
" Golly,"
"Fer galvanisé,
'Morewoods Lion,"
'Gospel Oak,"
Tôle du Canada,
" Pen,"
" Hatton,"
Zinc en feuille,
Etain en lingots,
Cuivre en lingots, etc., etc., etc

A. & C. J. HOPE & CIE.

Marchands de Métaux, No. 320, rue des Commissaires

30 Octobre 45—r

James W. Duncan & Cie.

COMMERÇANTS DE

Bois et de Charbon

En Gros et en Détail,

No. 2, BATISSE ST. JACQUES

CARRÉ VICTORIA, Montréal.

10 Juin. 29—tz m

LES ACHETEURS de BOIS de SCIAGE trouveront chez T. PREFONTAINE & CIE., tous les bois nécessaires pour construction et à des prix défiants toute compétition, entr'autre 3 ps. pin pour carrés à $11 mesure de face, 2 ps. épinette à $9, bardeaux sciés de $1 à $2.25 le mille, planches de pruche et madriers à très bon marché.

Bois préparés de toutes sortes, bois blanc, lattes, bois de charpente, etc., pin clair de toutes largeurs et épaisseurs.

Clos : coin des rues Dorchester et Sanguinet et sur les quais.

Une attention spéciale sera donnée à tout ordre reçu de la campagne. 302

A VENDRE.

Les Engins et Chaudières

NEUFS ET DE SECONDE MAIN

Des forces suivantes : Un de 5 forces de chevaux, un de 12, un de 18, un de 25, un de 40, un de 50, et un de 60. Aussi arbres de couche avec accouplements de traverses intérieures pat ntées. Locomotive verticale multitubulaire, et bouilloires tubulaires des meilleurs matériaux et ouvrages.

S'adresser à

W. P. BARTLEY & CIE

Usines d'Engins du St. Laurent,

17 et 29, Rue Mill,

21 janvier 1880—115 a

Empire Works.

Autrefois "THE SUPERIOR IRON FOUNDRY" est maintenant ouvert, sous la direction de M. T. SCANLAN, fondeur expérimenté, où nous sollicitons un encouragement libéral. Nous manufacturons des

Faucheuses et
Moissonneuses,
Charrues et
Instruments
d'Agriculture.

Les ouvrages se font à l'ancienne place PAGE, RUES DUKE et WELLINGTON.

Fonderie : 17 & 29, rue Dalhousie.

C. B. MAHAN, Gérant.

Mai 292—a

Thos. Sonne

Manufacturier de

VOILES,
TENTES,
AUVENTS,

Couvertures de Chevaux et de Voitures.

Aussi, Tentes et Toiles goudronnées à louer.

279 et 281, rue des Commissaires, Montréal

16 juillet.—a c

DOMINION ORGAN COMPAY,

BOWMANVILLE, ONTARIO.

—o—

Les Orgues de la Puissance

Ont obtenu les prix partout où elles ont été exhibées.

Au Centenaire, à Philadelphie, la plus haute récompense. Médaille internationale et Diplôme d'honneur pour le meilleur Orgue-Harmonium du monde.

Le seul Orgue en Canada qui ait reçu une récompense,

PREMIER PRIX sur tous les compétiteurs	London, 1876.
PREMIER PRIX, médaille et diplôme	Sydney-Australie, 1877.
PREMIER PRIX	Hamilton, 1877.
PREMIER PRIX	Markham, 1877.
PREMIER PRIX	Wingham, 1877.
PREMIER PRIX	Brampton, 1877.
PREMIER PRIX	Brantford, 1878.
PREMIER PRIX	Newmarket, 1878.
MEDAILLE INTERNATIONALE et Diplôme d'honneur...	Paris, France, 1878.
MEDAILLE D'OR	Toronto, 1878.
DEUX PREMIERS PRIX et DEUX MEDAILLES	Toronto, 1879.

Instruments pour Salons et Eglises Garantis pour 5 ans. Conditions Libérales :—A meilleur marché que tout autre instrument de première classe.

Les personnes qui ont l'intention d'acheter, ainsi que les artistes et les amateurs sont spécialement invités à venir examiner ces instruments.

Prix extrêmement réduits à l'occasion des Fêtes de Noel et du Jour de l'An.

Prix : de $50.00 à $1200.00

Ecrivez pour catalogues et références.

L. E. N. PRATTE, Agent-Général pour la Province de Québec.

Entrepôt pour la Province :

280, RUE NOTRE-DAME, 280

Au magasin de musique de A. J. Boucher, Montréal.

Succursale : No. 3, rue du Platon, Trois-Rivières. 82

1 dollar par mois depuis $5.00 jusqu'à $20.00 d'achat.

Au-dessus de VINGT dollars le payement est divisé en 20 mois.

1 dollar par mois depuis $5.00 jusqu'à $20.00 d'achat.

AGENCE GÉNÉRALE DE LA

ENVOI FRANCO × des catalogues. ENVOI FRANCO × des catalogues.

Librairie Française

M. E. DANSEREAU & CIE.,

15, 17 & 19, RUE ST. JACQUES,

MONTREAL.

Livraison de tous les ouvrages de LIBRAIRIE française des principaux Editeurs, tel que

A. MAME et FILS (à Tours), F. F. ARDANT FRÈRES (à Limoges), J. LEFORT (à Lille), Vve H. CASTERMAN (à Tournai), V. PALME, J. LECOFFRE, POUSSIELGUE FRÈRES, PERISSE FRÈRE, GAUME et Cie, ALBANEL, *Baltenweck Sr*, FIRMIN DIDOT et Cie, HACHETTE et Cie, J. HETZEL et Cie, GARNIER FRÈRES, *l'Abbé Migne*, GUILLAUMIN et Cie, CHS. DELAGRAVE DELALAIN FRÈRE, G. MASSON, A. DELAHAYE, MARCHAL BILLARD, etc., etc.

Les ventes ont lieu aux prix de Paris, augmentés seulement des frais de douanes et transports, le paiement se faisant par fractions mensuelles.

CARLING & CIE.

Ayant totalement reconstruit leur brasserie, depuis le dernier incendie, peuvent maintenant fournir au commerce

LEURS BIERES ET PORTER

en barils et en bouteilles. Aussi leur célèbre AD-O-AD, soit directement de la brasserie ou de l'agence. Caves en bas du No. 16, rue St. Sacrement. Familles approvisionnées. Toutes commandes promptement exécutées.

CHAS. R. WILLIS, P. O. BOITE 1828

Prix et qualités convenables. 83

Les Laveuses en Zinc

PLANET ET WAVERLEY

NOUVELLE PATENTE DE,

E. B. EDDY,

SONT LES PLUS

BELLES LAVEUSES

EN AMERIQUE

6 déc.—a

Poèles en gros et en détail

—o—

POELES de toutes descriptions et des plus nouveaux patrons toujours en magasin et aux plus bas prix GRILLES, POELES DE SALLE ET DE CUISINE, etc., etc.

JODOIN & CIE., 309, RUE ST. PAUL, MONTREAL

27 oct.—a 242

DEMÉNAGEMENT.

Ayant transporté son bureau d'affaires à un endroit très-fréquenté,

No 1, Place Beaver Hall

Le soussigné attire respectueusement l'attention du public sur son assortiment considérable de Pianos Steinway, Chickering Decker Frères, Gabler et Emerson, et sur son assortiment varié d'ORGUES DE SALON de Mason & Hamlan.

Tous ces instruments sont à vendre aux prix les plus réduits et aux conditions plus favorables.

Pianos à louer à tous les prix comme l'ordinaire.

Pianos accordés, déménagés, réparés, etc par des ouvriers d'expérience.

On accordera une attention spéciale ordres que l on recevra.

JOSEPH GOULD.

6 juin.—226 a

PIANOS

Neufs et de seconde main à prix réduit Célèbres Orgues de Bell.

10—Place Phillips—10

22 août.—a 289

BONS PIANOS A VENDRE A BON MARCHÉ.

Nous avons actuellement en mains une douzaine d'excellents Pianos d'occasion que nous avons pris en échange pour des Weber et autres. Nous les avons fait réparer et ce sont maintenant de très bons instruments. Les personnes qui n'ont pas les moyens de se procurer un Piano dispendieux feront bien de nous faire une visite pour voir ceux que nous avons et que nous vendrons à bon marché.

COMPAGNIE DE PIANOS DE NEW-YORK, Jacques

3 Novembre 47

AKERMAN, FORTIER & CIE,

PAPETIERS

Règleurs, Imprimeurs, Lithographes Fabricants de Livres de Comptes,

258, rue St. Jacques, 258

Ci-devant JAMES SUTHERLAND

SPECIALITÉ—Livres de Comptes fabriqués sur commande.

12 août.—a 280

FLEURS SECHES.

Le soussigné vient de recevoir son assortiment annuel de Fleurs Allemandes Sèches choisies comprenant Bouquets, Guirlandes, Croix, Paniers suspendus, Herbes, Mousses, etc., aussi plusieurs beaux lauriers Pampas. HYACINTHES — Une belle collection d'Hyacinthes pour Pots à vendre à la "Glasgow Drug Hall."

Ordres de la campagne promptement exécutés.

I. A. HARTE,

PHARMACIEN,

400,—RUE NOTRE-DAME,—400

5 Décembre. 75—r

FLEURS ET BOUQUETS

Vendus par la Compagnie Fleuriste Elmwood. On peut se procurer toutes sortes de Fleurs et Bouquets aux dépôts suivants :—A la Salle des Dames du Magasin de Chaussures Angus, 375, Rue Notre-Dame ; au magasin de confiserie Joyce, Place Phillips, Compagnie Elmwood Fleuriste, rues Ste. Catherine et Crescent.

Prix raisonnables.

27 Novembre. 67—sm a

Vive la Naphthaline ! Vive la Naphthaline

Victoire ! Victoire ! Victoire !

La meilleure chose pour les Cheveux !

Victoire ! Victoire ! Victoire !

D'Halifax à Manitoba.

On emploie la Naphthaline pour les Cheveux !

PRIX EXTRA-EXPOSITION de la PUISSANCE

L'Ami du Cuisinier

LA POUDRE A BOULANGER est Manufacturée sous le patronage des consommateurs du Canada.

Les demandes croissantes de l'Ami du Cuisinier démontre qu'elle est le choix du Peuple.

Vendue en détail partout.

Manufacturée seulement par

W. D. McLaren

55 & 57, rue du Collége, Montreal

20 Janvier. 111—r

LIMES, LIMES, LIMES

VIEILLES LIMES réparées à neuf, garanties donnant satisfaction, sinon aucun paiement exigé.

Grande économie à ceux qui se servent de Limes.

FENWICK & SCLATER

325, Rue des Commissaires.

Montréal 15 ... 108—tm

CADEAUX POUR LES FÊTES

HENRY BIRKS & Cie.

BIJOUTIERS, ETC.,

222, rue St. Jacques

Invitent le public à faire l'examen de leur assortiment complet, comprenant les célèbres

Montres Nardin et Américaines,

Belles Orfèvreries, Argenteries, et autres.

Les plus belles Argenteries plaquées au plus bas prix.

11 Décembre. 79—r

ACHETEZ VOS PRESENTS chez J. W. HANNAH & Cie, 219 rue McGill,

Nous avons un grand assortiment de Jouets d'Enfants à 6 c, 80c, $1.50 et $2.00 chacun, au meilleur marché de la ville. Sleighs d'enfants, Couteaux, Fourchettes et Cuillers, Patins, etc., que nous vendons à très-bas prix pour réduire notre stock. Venez nous voir.

24 déc.—r 9

CARTE.

Mr. G. Baccerini,

STATUAIRES ET ENTREPRENEURS

Déjà avantageusement connu du public, désire informer d'une manière particulière Messieurs les Curés, Marguilliers et autres, qu'il est maintenant prêt à faire l'entreprise d'aucuns

Travaux en décorations, Enduits en Plâtre ou en Ciment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Eglises, Chapelles ou autres Edifices Publics.

Aussi, Ouvrages exécutés en stuc (imitation de marbre), aux prix les plus modérés. Il vient justement de terminer l'Eglise d'Yamachiche, P.Q., et ce, à la grande satisfaction des parties intéressées.

S'adresser à sa place d'affaires, No. 13, RUE GOSFORD, Montréal.

N. B.—Conditions libérales.

16 Février. 1m —134

Cet encrier tournant breveté et une bouteille contenant une pinte de l'encre de Brooks (*Congress Ink*,) pour $1.25.

Les avantages de cet encrier sur les autres, sont ceux-ci il est pneumatique, il éloigne la poussière, empêche l'encre de s'évaporer ou d'épaissir, une bouteille pour l'encre rouge l'autre pour l'encre noire, toutes deux peuvent être mises à clef lorsqu'elles sont fermées et peuvent être retirées pour les laver, et en fait un des encriers les plus complets qui aient jamais été offerts au public. L'encre est une des meilleures du Canada ou des Etats-Unis ; elle est préparée par Billings, Clapp & Cie., chimistes, et est en usage dans les Banques, les Bureaux Publics et du Gouvernement, le Bureau de Poste, l'Hôtel-de-Ville et les Ecoles ; elle coule facilement, pas de dépôts, et se copie bien : de manière à la faire bien connaître, nous nous faisons un plaisir de vendre une bouteille d'une chopine et un encrier tournant de $1.50 pour $1.25, livrés à aucune place. Demandez à votre papeterie le *Gem Puzzle*, prix, 15c. Un assortiment considérable de plumes toujours en mains.

ALFRED MADDOX, 135, Rue McGill.

23 Février. 140—r

HUILE. 1879. HUILE.

ISAAC ANDERSON

Marchand en Gros et Manufacturier d'Huiles à Machines améliorées.

I. X. L. Huile à Machines.
Lubrificateur Dufferin.
Valvoline (Huile à Cylindres.)
Huile améliorée pour Harnais, etc., etc.

Bureau :—No. 15, Rue Wellington Est. Manufacture :—Rues St. Laurent et Parc Sud.

JOHN FISKEN & Co., Agents, Toronto, Ont.

27 Juin. 243

AVIS

Est par les présentes donné que "*THE GRAPHIC COMPANY*," présentera une pétition à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour passer un bill autorisant la Compagnie, à réduire son fonds capital, et à amalgamer les différentes classes de ses actions et capitaliser et émettre des Débentures pour l'intérêt accumulé dû aux actionnaires préférentiels, et autrement amender sa charte d'incorporation.

BETHUNE & BETHUNE, Procureurs de la Compagnie.

Montréal, 17 Février 1880. 137—am

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte d'incorporation pour la "*Montreal Electric Light Company*," avec pouvoir de fournir de la lumière et un pouvoir moteur et dans la Ville et le District de Montréal, produite par l'électricité et tous les pouvoirs nécessaires à ces fins.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT, Solliciteurs des Appliquants.

Montréal, 21 Janvier 1880. 113

La Minerve,

JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX D'ABONNEMENT.

CANADA

VILLE,	—Un an	$6.00
do	—Un an, d'avance	6.00
do	—Six mois	4.00
do	—Six mois, d'avance	3.00
CAMPAGNE,	—Un an	6.00
do	—Un an, d'avance	5.00
do	—Six mois	3.00
do	—Six mois d'avance	2.50

ETATS-UNIS

Un an, (payable d'avance) en or	$5.00
Six mois " "	2.50

FRANCE:

Un an	$11.50
Six mois	6.00

(*Frais de Port payés par les Editeurs*)

TARIF DES ANNONCES.

	Par ligne
Première insertion	$0.10
Autres insertions si insérées tous les jours	0.05
Autres insert. trois fois par semaine	0.06
" " deux fois "	0.07
" " une fois "	0.08
Un mois tous les jours	1.00
Deux " "	1.50
Trois " "	2.00
Six mois "	3.00
Un an "	5.00
Avis de naissance, Mariages ou Décès	0.50

AVIS.

Toutes Notices et Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., seront chargés vingt centins la ligne.

EDITION HEBDOMADAIRE

(Paraissant le Samedi matin.)

Un an, (payable d'avance)............$1

(*Frais de port payés par les Editeurs*

ANNONCES.

	Par insertion
Une ligne	$0.10
do trois mois	0.75
do six mois	1.25
do un an	2.0

DANSEREAU & CIE., *Propriétaires*